

LE DEVOIR

Il ne faut pas juger quelqu'un d'après ses fréquentations. Ne perdons pas de vue que Judas avait des amis irréprochables. (E. Hemingway)

VOL. XC - N° 193

MONTRÉAL, LE VENDREDI 27 AOÛT 1999

87c + TAXES = 1\$00 ONTO 1\$

PERSPECTIVES

Anatomie d'une pénurie

Le conseil des ministres a finalement approuvé, cette semaine, l'ajout de 65 places dans les facultés de médecine. Il faudra quand même plusieurs années avant que ces étudiants viennent atténuer la pénurie de médecins qui afflige le système de santé. Pourtant, il y a quatre ans à peine, le gouvernement se préoccupait encore de «diminuer le rythme d'augmentation de l'effectif médical». Que s'est-il donc passé?

On a assisté, cette semaine, à une tragédie qui a valu à une soixantaine de futurs médecins une rentrée différée. Le gouvernement avait en effet signalé aux quatre facultés de médecine du Québec, au printemps dernier, qu'il leur permettrait d'augmenter leur contingent d'étudiants de première année. Toutefois, en début de semaine, on attendait encore la confirmation du déblocage des fonds par le Conseil du trésor. Résultat: en pleine rentrée, ceux qui avaient mérité ces nouvelles places ont dû attendre la confirmation qu'elles existaient bel et bien.

L'approbation a finalement été donnée au conseil des ministres mercredi. Dans les facultés de médecine, on respire maintenant plus à l'aise et on voit là un signe encourageant de la volonté du gouvernement de remédier à la pénurie de médecins, tant décriée.

Toutefois, comme le soulignait le responsable des admissions en médecine à l'Université de Montréal, il faudra attendre entre six et dix ans avant que ces nouvelles recrues viennent alléger un peu le fardeau du système de santé. En attendant, il faudra vivre avec les décisions prises ces dernières années, alors qu'une des grandes préoccupations

était... de freiner la trop grande augmentation du nombre de médecins. Le gouvernement a-t-il pu tellement se tromper? Ou, comme le soulignent parfois certains, les effectifs médicaux sont-ils tout simplement mal gérés?

«La planification médicale, c'est souvent comme la boule de cristal», dit le Dr Joëlle Lescop, secrétaire générale du Collège des médecins du Québec. C'est une boule de cristal où ceux qui prennent les décisions peuvent être tentés de lire les éléments qu'ils veulent bien retenir. Et vers le milieu des années 80, en effet, le nombre de médecins continuait d'augmenter, alors qu'il fallait couper les budgets...

La suite est facile à deviner: on s'est mis à couper dans le nombre de médecins, en commençant par resserrer le contingentement des facultés de médecine. Ce que l'on a continué à faire jusqu'à récemment: à la rentrée de 1993, 481 places étaient allouées pour les nouveaux étudiants en médecine; en 1994, ce nombre est passé à 406 et s'y est maintenu jusqu'à l'annonce du nouvel ajout de cette année.

Et, de fait, le nombre de médecins avait augmenté de façon considérable: trois fois plus vite que la population entre 1970 et 1992, soulignait un rapport du Conseil de la santé et du bien-être publié en 1995. Et le Québec avait le plus grand ratio médecins/habitants.

Mais cette planification a négligé deux facteurs importants, à commencer par le vieillissement de la population: plus on est vieux, plus on est malade, et plus on a besoin de faire appel à des médecins. Bien sûr, c'était une tendance prévisible, mais on comptait un peu, pour en atténuer l'effet, sur les miracles de la technologie: les «gains d'efficacité» dus aux progrès de la médecine permettraient, supposait-on, de faire plus avec moins d'effectifs médicaux.

Les progrès prévus ont bel et bien eu lieu, avec des conséquences un peu moins prévues. Les gens guéris et sauvés grâce aux merveilles de la médecine continuent de vieillir... jusqu'à avoir besoin, inévitablement, de plus de soins. «La chirurgie cardiaque a fait des progrès révolutionnaires», dit Joëlle Lescop. Mais ensuite, les gens ont besoin de dilatations, de chirurgies... Les cancérux qui survivent ont ensuite besoin de soins.

L'autre changement important était, lui, plus difficile à prévoir: c'est le changement de valeurs intervenu dans la société. Les femmes, arrivées en masse dans la profession médicale ces dernières années, se gardent, par rapport à leurs prédécesseurs masculins, davantage de temps pour s'occuper de leur famille. La plupart des «nouvelles» de l'époque atteignent d'ailleurs la trentaine, l'âge où beaucoup d'entre elles ont leurs enfants. Même leurs collègues masculins, dont beaucoup ont des conjointes qui travaillent, sont moins empressés que leurs aînés à faire de longues heures au détriment de leur qualité de vie.

Compte tenu du temps qu'il faut pour former un médecin, on subit les effets des contingentements six à dix ans plus tard dans le système de santé. Effets auxquels il faut ajouter les prises de retraite massives d'il y a trois ans.

Le Québec est loin d'être la seule province aux prises avec de tels problèmes, et les débats qui ont dominé, en début de semaine, l'assemblée annuelle de l'Association médicale canadienne en font foi: il y a été question de pénuries de médecins, surtout les spécialistes, et surtout en régions. Que nous indiqueront désormais les boules de cristal?

meducas@ledevoir.ca

MÉTÉO

Montréal Ciel variable avec risque d'orages. Max: 27 Min: 18
 Québec Ciel variable Max: 27 Min: 18
 Détails, page A 5

INDEX

7313 00068 9
 Annonces A 4 Le monde B 7
 Avis publics A 5 Les sports B 6
 Bourse A 7 Montréal A 3
 Culture B 9 Mots croisés A 5
 Économie A 6 Politique A 5
 Éditorial A 8 Télévision B 8
 www.ledevoir.com



À LIRE DEMAIN DANS LE DEVOIR

La rentrée culturelle et littéraire



Les banlieusards paieront

Grands équipements, entretien des routes, logement social: le livre blanc de Louise Harel préconise une redistribution du fardeau fiscal

KATHLEEN LÈVESQUE
 LE DEVOIR

Les citoyens de la banlieue, hormis quelques municipalités de la Rive-Sud, seront appelés à contribuer davantage pour les services dont ils profitent à Montréal. C'est vrai entre autres pour l'entretien des routes, la gestion du logement social et le fonctionnement des grands équipements scientifiques, culturels et de loisirs.

C'est notamment ce qui est exposé dans le chapitre montréalais du livre blanc sur la réforme de la fiscalité et des structures, à être déposé d'ici quelques semaines et

dont *Le Devoir* a obtenu copie. La priorité ministérielle exprimée dans ce document daté du 12 août concerne la création d'une superstructure régionale élective, le Conseil métropolitain de Montréal (CMM). Quatorze champs de compétence échoient à cette nouvelle instance pour le Grand Montréal.

Ainsi, sur le plan du réseau routier artériel, soit entre autres les routes ayant une fonction de transit intermunicipal, Québec fait deux propositions, dont celle de remettre au CMM toute la responsabilité du réseau routier, soit la planification, l'entretien, l'exploitation et le financement. Sur ce dernier point, le CMM imposerait di-

rectement les contribuables par les taxes foncières.

Dans ce modèle, les municipalités «exécutent les contrats qui leur sont confiés par l'organisme métropolitain». La propriété des équipements, la signalisation par exemple, est entièrement transférée au CMM.

L'autre scénario prévoit de laisser aux municipalités l'entretien et l'exploitation du réseau routier. Mais la perte

VOIR PAGE A 10: BANLIEUE

■ La superstructure régionale rapetisse, page A 3

Campagne référendaire au Timor



REUTERS

AU MOINS TROIS PERSONNES ont été tuées hier à Dili au cours d'une manifestation en faveur de l'indépendance du Timor oriental qui a dégénéré en affrontement avec des opposants au mouvement indépendantiste. Les Timorais se prononcent lundi par référendum sur l'avenir du territoire sous annexion indonésienne. Lire nos informations en page B 7.

71 % des Montréalais utilisent le français en public

Mais le français reste fragile, notamment au travail, dit le CLF

PIERRE O'NEILL
 LE DEVOIR

Les Québécois sont plus nombreux à parler le français dans leurs activités publiques que dans le privé. Mais la langue de la majorité est dans un état de fragilité à Montréal, notamment dans les milieux de travail.

D'après une étude rendue publique hier par le Conseil de la langue française, le français est la langue d'usage public de 87 % des Québécois alors que 11 % parlent principalement l'anglais.

Dans la région métropolitaine, la vitalité du français est moins évidente: 78 % des résidents y parlent principalement le français en public et 21 % l'anglais. Sur l'île de

Montréal, 71 % utilisent le français et 28 % l'anglais. Et si l'on se base sur le critère de la langue parlée à la maison, seulement 55 % des Montréalais sont des francophones.

En présentant les conclusions de cette étude, la présidente du CLF a mis en lumière hier ce qu'elle a appelé la «fragilité» du français à Montréal, un état qu'elle attribue

VOIR PAGE A 10: FRANÇAIS

- Les étudiants francophones à la rescousse des écoles anglaises, page A 2
- Un indice ne fait pas le printemps: l'éditorial de Michel Venne, page A 8

HYDRO-QUÉBEC

Les répartiteurs gagnent le droit de ne pas faire grève

Le syndicat ne cède pas

FRANÇOIS NORMAND
 LE DEVOIR

Hydro-Québec peut souffler, du moins pour l'instant. La Cour supérieure du Québec a accordé hier matin aux répartiteurs, chargés de la gestion et de la surveillance du réseau électrique, une injonction provisoire qui suspend au moins jusqu'au 3 septembre la grève déclenchée mercredi et qui vise les activités commerciales de la société d'État.

Les achats à des fins commerciales et les exportations vers le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et quelques États américains n'ont donc pas été perturbés hier à minuit, comme le prévoyait la «séquence de grève» concoctée par le Syndicat des employés de métiers d'Hydro-Québec (SCFP-FIQ), section locale 1500, dont sont membres les répartiteurs.

Dans la décision qu'elle a rendue publique hier matin, la Cour supérieure ordonne précisément au syndicat de «surveiller à la grève tant que celle-ci n'a pas été autorisée au scrutin secret par un vote majoritaire des membres de l'unité de négociation des répartiteurs».

Mais les 18 répartiteurs CCR, les 58 répartiteurs CER affectés à la production, à l'interconnexion et au transport de l'énergie ainsi que les 20 répartiteurs CED respon-

VOIR PAGE A 10: RÉPARTITEURS

Fraude électorale dans Anjou

Le DGE dépose des accusations

JUDITH LACHAPPELLE
 LE DEVOIR

Neuf mois après le scrutin provincial, le Directeur général des élections du Québec a déposé hier des accusations de fraude électorale dans la circonscription d'Anjou. Le DGE a constaté 16 constats d'infraction et quatre personnes ont été accusées d'avoir voté illégalement ou d'avoir recruté des personnes pour le faire.

Rappelons qu'à la suite de l'élection du libéral Jean-Sébastien Lamoureux par une majorité de 143 voix, le candidat péquiste défait, l'ancien ministre Pierre Bélanger, avait souligné des «irrégularités» lors du vote. Quelques mois

VOIR PAGE A 10: DGE

Repenser l'étalon travail

Carole Poliquin, cinéaste engagée jusqu'à la moelle

Valeur ultime de la société moderne, le travail est désormais à lui seul facteur de reconnaissance sociale, de réalisation des aspirations individuelles et de survie personnelle. Pas étonnant alors que la crise du travail ébranle profondément l'édifice fragile sur lequel reposent nos destinées. Repartant en guerre contre les diktats de la société de consommation et du capitalisme, la cinéaste Carole Poliquin a cherché, dans un documentaire à paraître cet hiver, un sens nouveau à donner au travail pour en faire un meilleur gage de satisfaction personnelle et collective.

CAROLINE MONTPETIT
 LE DEVOIR

«Je ne suis pas là pour porter un diagnostic final, dit Carole Poliquin d'entrée de jeu. Cela va très mal et je ne pense pas que les remèdes proposés pour régler la crise du chômage vont avoir des effets réels.»

Engagée jusqu'à la moelle, d'une conviction qu'il fait bon voir, la cinéaste originaire de la Beauce s'en prend à la logique implacable qui ne gratie désormais que la croissance économique à tout prix. Or le principe de croissance illimitée est un leurre, dit la réalisatrice de deux

autres documentaires percutants sur le même thème, *L'Âge de la performance* et *Turbulences*. «Impossible de parler de l'avenir du travail, écrite, et, donc, de nos sociétés, sans s'interroger sur le principe de la croissance illimitée.» L'hypothèque prise sur l'environnement pour favoriser le développement industriel en est l'exemple le plus probant. Citant Bernard Perret, auteur de *L'Avenir du travail*, Carole Poliquin fait le constat suivant.

«La croissance des «trente glorieuses» était une croissance extensive, fondée sur des économies

VOIR PAGE A 10: TRAVAIL



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La cinéaste Carole Poliquin œuvre à la confection de deux documentaires. Le premier s'interroge sur le sens du travail, le second sur la disparition des biens communs, comme les ressources naturelles, emportés par les privatisations. Le tout témoigne de la recherche d'une plus grande qualité de vie pour les citoyens.

• LES ACTUALITÉS •

À quelques jours de la rentrée

Les cris d'alarme fusent

«Plusieurs commissions scolaires nous indiquent que le taux d'élèves en difficulté se situe autour de 20 %»

À quelques jours de la rentrée, les commissions scolaires du Québec lancent un énième cri d'alarme. Comme plus de la moitié d'entre elles prévoient un déficit d'exploitation cette année, elles demandent au gouvernement un réinvestissement important dans l'éducation en 2000.

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

«Nous n'avons pas la dramatique des salles d'urgence ni la douleur des personnes malades pour attendre et alerter l'opinion publique. Mais quand l'élastique va nous pêter en pleine face, on aura économisé quoi? Combien d'enfants seront mésadaptés ou improductifs dans la société faute d'avoir reçu l'éducation, l'instruction, la formation, l'encadrement que les

commissions actuelles ne nous permettent plus d'accorder à nos jeunes?»

Le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, André Caron, flanqué de la présidente de l'Association québécoise des commissions scolaires, Diane Ratcliffe, et de représentants de six commissions scolaires, réunis hier matin dans une salle du très huppé hôtel Le Reine-Elizabeth, a brossé un sombre tableau de la situation dans les écoles primaires et secondaires.

Trente-neuf commissions scolaires — le double de l'an dernier — prévoient cette année un déficit global de quelque 40 millions; 25 d'entre elles auront même un budget non équilibré, ayant épuisé leur surplus accumulé, et ce, même si la loi contraint les commissions scolaires à l'équilibre budgétaire. Celles qui contrevennent à cet impératif doivent préparer un plan de redressement et sont suivies de très près par le ministère à tous les trois mois.

Après avoir indiqué que le réseau a essuyé plus d'un milliard de dollars en compressions au cours des dernières années, M. Caron a souligné que la «bonne gestion exemplaire» des commissions scolaires — moins de 6 % de dépenses en gestion — ne

suffit pas. «C'est urgent, extrêmement urgent: il faut, dès le prochain budget du Québec, réinvestir prioritairement pour aider les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Plusieurs commissions scolaires nous indiquent que le taux d'élèves en difficulté se situe autour de 20 %, particulièrement au secondaire. On parle ici d'un dossier qui implique plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement.»

La présidente de la Commission scolaire de Montréal, Diane De Courcy, a précisé à cet égard que si le gouvernement a consenti à injecter 1,16 milliard l'an dernier, cela n'a permis de faire passer que de quatre à cinq le nombre de professionnels par tranche de 1000 élèves.

L'importance des sommes dont les

commissions scolaires ont été amputées les a forcées à refler une partie des coûts aux parents, notamment à travers les frais de transport des écoliers et de service de dîneurs. «Nous avions demandé l'injection de 400 millions l'automne dernier, note M. Caron. Nous avons reçu 50 millions, et il manque au bas mot 350 millions.»

Autre son de cloche

Au ministère de l'Éducation, on voit cependant les choses autrement. Pour la prochaine année scolaire, 24 commissions scolaires ont demandé l'autorisation de présenter un budget déficitaire (i.e. un déficit d'exploitation qu'un éventuel surplus accumulé ne peut combler), d'une valeur totale de 25 millions. A elles seules, deux

commissions scolaires (Laval et English Montreal) enregistrent des budgets déficitaires de 15,8 millions. C'est donc dire que le déficit accumulé total des commissions scolaires se situe à moins de 2 %.

Le ministère a par ailleurs injecté 137,6 millions l'an dernier, dont 80,5 millions en coûts de système (les changements d'échelon salarial, par exemple), que les commissions scolaires avaient dû assumer depuis quelques années. Ces dernières ne tiennent pas compte de ce montant dans leur évaluation des nouveaux fonds investis par le gouvernement, qui a, en sus, injecté 30 millions pour l'achat de livres, entre mars et juin. Ce montant n'est cependant pas récurrent.

Une seule «capitale nationale»

Québec ne l'est pas, dit Ottawa

Québec (PC) — À quelques jours du Sommet de la Francophonie où le gouvernement fédéral voudrait bien montrer la bonne santé de sa diversité culturelle, une nouvelle querelle fédérale provinciale a éclaté hier.

C'est qu'Ottawa n'apprécie guère le titre de «capitale nationale» que le gouvernement Bouchard accorde à la ville de Québec.

A tel point que le ministre fédéral responsable du développement économique, Martin Cauchon, a exigé d'un organisme paragonement le retrait de ces deux mots dans les documents promotionnels qu'il soumet à des étrangers pour vanter les mérites de Québec et de sa région métropolitaine.

«Il n'y a qu'une capitale nationale au pays, c'est Ottawa», a déclaré d'un ton coupant M. Cauchon, de passage à Québec hier.

Le Groupe pour le rayonnement international (GRI) fait la promotion de Québec et de sa région métropolitaine auprès d'organisations internationales. Il est subventionné par Québec et Ottawa conformément à une entente conclue le 2 juin dernier.

Mais le gouvernement fédéral exige, contre une subvention de 400 000 \$, que le terme «capitale nationale» ne soit pas utilisé dans la documentation identifiant la ville de Québec.

Informée par ses fonctionnaires, la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, a vigoureusement protesté hier.

«On voit bien que, dans la perspective fédérale, le Québec, comme nation, comme peuple, n'existe pas. C'est totalement inacceptable et inadmissible», a-t-elle clamé.

Mme Beaudoin a signalé que son ministère avait versé une subvention de 600 000 \$ sans demander une visibilité particulière. Elle trouve «odieux que le gouvernement fédéral arrive par derrière» et qu'il associe sa subvention au retrait des mots «capitale nationale» dans la promotion de Québec. Mme Beaudoin menace de retirer sa subvention si le GRI obtempère. Le ministre Cauchon a justifié ses exigences en soutenant que le gouvernement québécois donnait une «connotation largement politique» au terme «capitale nationale».

«On est dans une démocratie, ils peuvent utiliser ces mots comme bon leur semble, mais il m'apparaît difficile d'accepter ces expressions dans notre entente», a-t-il expliqué.

«Dans le concert des nations, le Canada n'a qu'une seule capitale nationale et faire la promotion de Québec comme capitale nationale pourrait semer la confusion sur la scène internationale», a-t-il précisé.

M. Cauchon soupçonne le gouvernement Bouchard de chercher à créer constamment des «conditions gagnantes» et croit que présenter Québec comme une capitale nationale n'est qu'une façon insidieuse de faire la promotion de la souveraineté.

Coincé, le GRI propose d'utiliser les termes «capitale du Québec» et demande de rencontrer Mme Beaudoin.



Cette famille turque a élu domicile parmi les restes d'une voiture de ce terrain vague de Cinarcik, une des nombreuses localités turques à avoir été frappées par le tremblement de terre de la semaine dernière qui, aux dernières nouvelles, a fait 13 040 morts et 200 000 réfugiés.

Séisme en Turquie

Volées de bois vert contre les plans de reconstruction

Izmit, Turquie (AFP) — Les polémiques sur la reconstruction du nord-ouest de la Turquie ravagé par un séisme commencent, avec de dures critiques contre la taxe de solidarité envisagée par le gouvernement et les opérations de déblaiement des gravats.

Le séisme a fait 13 040 morts et 26 630 blessés, selon un nouveau bilan officiel provisoire établi à 14h GMT hier, alors qu'il ne restait plus aucun espoir de retrouver des survivants neuf jours après le désastre du 17 août. Aucun chiffre officiel des disparus n'a été publié. Les médias turcs estiment leur nombre à quelque 30 000 ou 35 000.

Les quelques mesures prises par le gouvernement pour affronter les conséquences du séisme étaient sous le feu de la critique de l'opinion pu-

blique et des médias, en particulier la «taxe de solidarité» unique qu'il envisage d'imposer pour contribuer au financement de la reconstruction.

«Le gouvernement, qui arriva trop tard pour les secours, a agi trop vite pour la taxe», a estimé l'ex-premier ministre Tansu Ciller, chef du Parti de la Voie Droite (DYP, droite). «Cette taxe ne fera qu'affecter la campagne d'aide volontaire de la population turque», a-t-elle ajouté.

«Nous n'avons pas confiance», titrait à la une le journal libéral Radikal, qualifiant cette taxe d'injuste. Les travaux de déblaiement se poursuivent massivement dans les villes sinistrées, alors que les secouristes ont abandonné leurs ultimes recherches pour retrouver quatre enfants ensevelis sous les débris d'un immeuble à Cinarcik, sur la côte sud de la mer de Marmara.

Les associations écologistes dénoncent quant à elles les conditions de déblaiement des gravats. Selon l'Association turque de la défense de la vie naturelle, des tonnes de débris ont été déversées dans la mer de Marmara et dans des secteurs inadéquats, comme des zones côtières et forestières, «menaçant sérieusement» l'écosystème et «tous les êtres qu'elles abritent».

L'association appelle les autorités à ne pas prendre de «décisions hâtives» pour se débarrasser des débris et demande que les débris, surtout en fer et ciment, soient recyclés.

Une autre ONG, l'Association mer propre, a indiqué que plus de 70 tonnes de déchets pétroliers avaient été collectés par l'un de ses navires aspirateur dans la baie d'Izmit, à la suite de l'incendie provoqué par le séisme dans la grande raffinerie Tupras à Izmit.

Paris et Ottawa veulent protéger les productions culturelles

Ottawa (AP) — À une semaine du Sommet de la Francophonie qui se déroulera à Moncton, la ministre canadienne du Patrimoine, Sheila Copps, a indiqué hier qu'elle entendait compter sur la France pour la création éventuelle d'un organisme international qui garantirait une protection aux productions culturelles dans le cadre des grandes ententes mondiales sur le commerce, comme celle de l'OMC.

«Nous travaillons actuellement entre autres avec la France, qui a des propositions très intéressantes» sur ce point, a souligné Mme Copps à l'agence Presse canadienne.

Elle s'est dite confiante que les pays participants au sommet sauront s'entendre à ce sujet. «Je pense qu'il va y avoir un consensus très fort sur le respect de la diversité

culturelle», a-t-elle dit. Aussi, elle voit dans ce consensus l'un des objectifs potentiellement importants du sommet.

Pour Mme Copps, l'appui du Québec est d'ailleurs précieux dans ce domaine et, cette fois, la chancane ne devrait pas être au rendez-vous. «On va travailler main dans la main avec le Québec dans une politique de respect pour la diversité culturelle dans toutes les institutions internationales», a-t-elle ajouté. Selon elle, en enterrant la hache de guerre avec Ottawa, le Québec ouvre la porte à une collaboration accrue au chapitre de la diversité culturelle. Ainsi, la ministre québécoise de la Culture, Agnès Malata, sera présente aux côtés de Mme Copps à Oaxaca (Mexique) dans trois semaines pour prendre part à une réunion internationale des ministres de la Culture vouée à cette question.

Hausse des francophones dans les écoles anglaises

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le salut des écoles anglophones pourrait bien venir d'où on ne l'attendait pas. Une récente recherche montre en effet que, si les institutions scolaires anglophones du Québec ont réussi à maintenir et même à augmenter légèrement leur effectif durant les dix dernières années, elles le doivent à la venue d'un nombre croissant d'élèves francophones.

Le phénomène s'observe aussi bien dans les écoles primaires et secondaires que dans les cégeps, révèle l'auteur de la recherche, Jack Jedwab, directeur de l'Association des études canadiennes.

Dans les écoles primaires et secondaires, cette clientèle de langue maternelle française provient de familles «mixtes» qui se prévalent de la disposition de la loi 101 permettant aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise pourvu que l'un des deux a lui-même été dans sa jeunesse à l'école anglaise au Canada. Sans l'augmentation de cette clientèle, observe Jack Jedwab, le nombre total d'inscriptions dans les écoles anglophones du Québec n'aurait pas pu passer de 111 391 en 1991-92 à 114 267 en 1997-98. Phénomène intéressant, son apport est particulièrement notable en dehors de la région montréalaise où la proportion des élèves francophones dans les écoles anglophones est passée durant la même période de 15,8 % à 23,1 %.

Cette croissance est clairement due à l'augmentation du nombre de familles mixtes, explique Jack Jedwab. Parmi les enfants francophones qui disposent de ce droit, sept sur dix vont à l'école anglaise. Si cette proportion n'a pas changé en 15 ans, le nombre d'enfants admissibles est quant à lui passé de 14 147 en 1991-92 à un peu moins de 21 000 en 1996-97.

Dans les cégeps, où les restrictions linguistiques de la loi ne s'appliquent plus, les étudiants francophones représentent une fois de plus la bouée qui aura permis aux institutions anglophones de se maintenir à flot. Comptant un nombre total d'étudiants relativement stable, les cégeps anglophones ont en effet vu la proportion de leur clientèle francophone passer de 16,1 % en 1992 à 21,5 % en 1997. «Elle approche probablement le 25 % à l'heure actuelle», affirme Jack Jedwab.

La communauté québécoise anglophone a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant à l'avenir de son réseau scolaire dans un contexte de

forte émigration de ses membres et de son impossibilité d'aller en chercher de nouveaux chez les immigrants obligés d'aller à l'école française. Dirigé par la chancelière de l'université McGill, Greta Chambers, un groupe de travail avait même conclu en 1992 que la communauté était condamnée si des changements n'étaient pas apportés à la loi.

C'était sans compter sur l'évolution sociale du Québec. «L'augmentation du nombre d'élèves francophones dans les écoles anglaises en dehors de la région métropolitaine montréalaise me semble particulièrement significative», dit Jack Jedwab. Elle est le signe du développement de nouvelles relations plus étroites entre anglophones et francophones. «Ca nous aide à comprendre un peu mieux les tensions qui existent, par exemple, à l'Alliance Québec entre les représentants des anglophones de Montréal et des régions.»

D'autre part, poursuit-il, la proportion grandissante de francophones dans les institutions scolaires anglophones «devra être prise en compte par les directions. Cette clientèle aura nécessairement des exigences, par exemple un plus grand bilinguisme, dont il faudra tenir compte.»

Réactions

Le porte-parole du Parti libéral du Québec en matière linguistique et ancien président du Conseil de la langue française, Pierre-Etienne Laporte, partage cette opinion. «Les institutions scolaires anglophones ne se demandent plus si elles réussiront à survivre, mais plutôt comment elles choisiront de se développer.»

Loin de s'inquiéter de la hausse du nombre de francophones dans les écoles anglaises, il poursuit: «Je crois que l'on aurait tort d'y voir un signe d'assimilation. C'est d'ailleurs dans des régions où l'on ne craint pas l'assimilation que l'on voit le plus d'enfants inscrits à l'école anglaise. Non, on assiste plutôt au développement d'une population plus cosmopolite qui se donne une polyvalence nécessaire dans le monde aujourd'hui.»

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Guy Bouthillier, n'est absolument pas de cet avis. «Les parents qui choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise contribuent à ce que le français n'ait pas d'avenir. Ils disent: "Hors de l'anglais, point de salut." Il ne juge toutefois pas nécessaire de durcir les lois pour freiner cette tendance. «On est déjà allé au maximum avec la loi 101. C'est désormais une question de fierté et de confiance.»

Un Montréalais à la santé publique française

LE DEVOIR

Le D^r Lucien Abenhaim, directeur du Centre d'épidémiologie clinique et de recherche en santé publique de l'Hôpital général juif de Montréal, a été nommé directeur général de la Santé pour la France. Sa nomination, approuvée par le conseil des ministres, a été annoncée hier par

le président Jacques Chirac. Le D^r Abenhaim, qui a complété des études et de nombreuses recherches en France, y œuvrait depuis quelques mois, en congé sabbatique de l'Hôpital général juif. À titre de directeur général de la Santé, il sera responsable de la gestion de tout ce qui a trait, en France, aux questions de santé publique.

Cahier spécial

publié le samedi 11 septembre 1999

Multimédia & Informatique

Date de tombée: le vendredi 27 août 1999 LE DEVOIR

LE DEVOIR

MONTREAL

Suivez le guide



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE MAIRE de Montréal, Pierre Bourque, a servi de guide, hier, au directeur général du Regroupement des aveugles, Richard Lavigne, et amblyopes du Grand Montréal dans la toute nouvelle «cour des sens» du Jardin botanique de Montréal. Conçu de manière à être découvert grâce à d'autres sens que la vue, le nouveau jardin thématique est ouvert aussi bien aux visiteurs voyants que non-voyants.

Montréal, ville agroalimentaire

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Le Salon international de l'alimentation (SIAL) de Paris, qui depuis 35 ans s'est imposé comme l'événement mondial par excellence dans l'industrie agroalimentaire, accorde une franchise à Montréal pour la présentation exclusive d'un salon biennal à compter de 2001 pour tout le marché nord-américain. La candidature de Montréal a été préférée à celles de Toronto et Chicago.

Le SIAM-Montréal, dont la création a été annoncée avec enthousiasme hier, aura trois partenaires, Sial-Exposium, la société fondatrice à Paris qui émet la franchise au coût de 700 000 \$, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) et le Club Export agroalimentaire du Québec. Alain Bellefeuille de l'ADA en sera le directeur général.

Le SIAM de Paris a attiré l'an passé plus de 4700 exposants, dont 65 % de pays autres que la France, et 121 000 visiteurs professionnels en provenance de 180 pays. Avec une croissance accélérée des affaires, SIAL-Exposium a senti le besoin de s'installer à l'étranger avec des partenaires locaux. Il y a eu en 1997 la création de SIAL Mercosur, dont la deuxième édition est en cours à Buenos Aires. Un salon a eu lieu à Singapour en juin et un autre est prévu pour Pékin en avril prochain.

Celui de Montréal aura lieu en mars 2001 au Palais des congrès. On y attend environ 300 exposants dont 40 % venant de l'étranger. Ces entreprises et quelque 10 000 visiteurs généreront des retombées de l'ordre de huit mil-

lions. Évidemment, toute l'industrie voit là une confirmation de la vocation agroalimentaire de la région montréalaise, où se trouvent 300 entreprises dans la distribution et la transformation, lesquelles créent 15 000 emplois et déclarent des expéditions de produits alimentaires d'une valeur de cinq milliards.

«Le SIAM est une occasion de choix pour positionner et dynamiser notre industrie», déclare Rémi Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Son collègue fédéral, Lyle Vanclief, qui se trouve d'ailleurs à Buenos Aires dans le cadre du SIAM Mercosur et pour parler des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce, a déclaré que «le Canada est très chanceux d'avoir attiré un salon comme le SIAM».

Par ailleurs, M. Trudel a profité de la conférence de presse hier pour annoncer sa décision de réactiver un autre projet, celui d'un parc agroalimentaire. Le ministre Jean Garon en avait été l'instigateur en 1995, dans les mois précédant la défaite du gouvernement péquiste. On envisageait alors d'installer ce parc sur l'île Notre-Dame. Puis, le projet a été complètement délaissé.

Selon M. Trudel, ce projet, évalué alors à 45 millions, est encore intéressant, mais il y a lieu de réfléchir sur ce qu'il devrait être aujourd'hui. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, accepte de participer à cette démarche qui devrait s'étendre sur quelques mois seulement. Le projet original pourrait être modifié de telle sorte qu'il ne faut pas tenir pour acquis que son coût sera nécessairement plus élevé que le montant mentionné à l'origine.

EN BREF

Les sages-femmes sont d'accord

(PC) — Les sages-femmes reçoivent positivement les recommandations du premier rapport gouvernemental sur leur pratique. La présidente du Regroupement des sages-femmes du Québec, Lucie Hamelin, partage les recommandations relatives à la formation et à l'intégration de ses membres tout en respectant la spécificité de leur pratique.

Quant aux données voulant que huit des 19 décès à la naissance survenus lors d'accouchements par sages-femmes auraient pu être évités, Mme Hamelin réplique que ces chiffres sont comparables à ceux observés ailleurs dans la santé. Cet avis n'est pas partagé par le président de l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec, Luc Saint-Pierre, qui soutient qu'il y a eu proportionnellement quatre fois plus de décès à la naissance lors d'accouchements réalisés par les sages-femmes.

Atlas du monde contemporain
de Québec, le Canada et le monde

François CARRIER

Atlas du monde contemporain

Le monocycle
Bartłomiej Soroczynski
ISBN 2-89381-628-2 - 96 p. - illustré
12,95 \$

Un atlas actuel.

128 pages - 39,95 \$

LIDE Inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Le monocycle
Bartłomiej Soroczynski
ISBN 2-89381-628-2 - 96 p. - illustré
12,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

Le livre blanc de Louise Harel

Satisfaction sur la Rive-Sud

Le maire Claude Gladu croit que Longueuil va profiter de l'étalement urbain

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Au fil des mois et des tractations politiques, la vision de la métropole s'est amaigrie au gouvernement du Québec. Des 111 municipalités qu'elle comptait, elle est passée en juin à 107, et elle vient de chuter à 74.

«La proposition que je trouve très intéressante assure un développement continu et contigu au cœur de la métropole et elle compte 74 municipalités», a confirmé hier le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, de passage à l'hôtel de ville de Montréal.

Ainsi, Mme Harel valide ce que le chapitre montréalais du livre blanc sur la réforme de la fiscalité et des structures municipales, dont *Le Devoir* a obtenu copie, indique. Ce territoire sera celui d'une structure régionale élective à créer, le Conseil métropolitain de Montréal (CMM). Cette nouvelle instance agira dans quatorze champs de compétence, dont le transport en commun, le développement économique, les services policiers et de prévention des incendies.

Au delà de la colère d'une grande

majorité d'élus de la région montréalaise de voir un autre palier politique les supplanter, le principal impact du choix territorial se fait sentir sur la Rive-Sud. De ce côté du Saint-Laurent, le mécontentement voisiné n'a pas diminué, mais une certaine satisfaction.

Pourtant, Mme Harel a rappelé que «le Grand Montréal n'est plus seulement Montréal. La métropole, c'est la région». Mais plus tout à fait la région non plus, soutient le maire de Longueuil, Claude Gladu.

«On comprend très mal ce découpage. Une partie de la Rive-Sud va profiter de l'étalement urbain. Ça ne s'explique pas, sinon par des pressions politiques», soutient M. Gladu.

De fait, la nouvelle carte de la métropole se rend jusqu'à Mirabel au nord mais stoppe à la deuxième couronne sur la Rive-Sud. Ainsi, les villes de Saint-Bruno, Sainte-Julie, Varennes, Chambly, Contrecoeur (où se

trouve un port satellite d'importance métropolitaine), Verchères et Belœil sont notamment exclues.

Une simple vérification géographique démontre qu'il s'agit des territoires électoraux des ministres Bernard Landry et Louise Beaudoin. Y a-t-il eu des pressions de leur part contre un appui à la réforme de Mme Harel? Certains élus le laissent entendre. D'autres reconnaissent sans ambages qu'il y a eu des représentations politiques pour assurer l'exclusion de ces municipalités.

«On a plus d'affinités avec la vallée du Richelieu. Pour nous, c'est une bonne nouvelle. On a fait des représentations auprès de Mme Beaudoin. Ça lui a influencé», estime le maire de Saint-Bruno, Marcel Dulude.

Son collègue de Varennes, Jean Robert, se réjouit également. «Pour nos citoyens de Varennes, c'est positif. Nous ne vivons pas la même problématique; on a beaucoup de localités rurales sur

notre territoire. M. Landry connaît bien la région et il a sûrement mis ça de l'avant», affirme M. Robert.

Avec cette nouvelle carte qui sera présentée officiellement dans quelques semaines, après que le ministre Harel aura reçu l'aval de ses collègues du cabinet, le mouvement de solidarité créé depuis un an risque de s'effondrer. En effet, l'ensemble des élus des quatre municipalités régionales de comté (MRC) de la Rive-Sud avaient réalisé un consensus autour de la nécessité d'obtenir une région administrative gouvernementale distincte.

Or l'orientation ministérielle installe une certaine tension. Déjà, le projet d'un train de banlieue en direction de Saint-Hilaire, profitant aux citoyens de ce secteur mais dont la facture sera assumée par les voisins, risque de soulever des interrogations.

Mais le débat est loin d'être fini, promet le maire de Brossard, Paul Leduc. «Mme Harel peut s'attendre à un automne houleux. D'autant que le fait de prioriser une structure plutôt que la fiscalité, ce n'est pas conforme à la volonté des élus municipaux. Ça peut même ressembler à un désaveu», estime-t-il.



Louise Harel

Avis de contamination de l'eau

Une réglementation trop contraignante?

Quatre avis d'ébullition de l'eau ont été émis depuis le début du mois

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Que se passe-t-il avec l'eau des robinets montréalais? Quatre alertes aux coliformes ont retenti depuis le début du mois d'août, obligeant des résidents à faire bouillir leur eau pendant une dizaine de minutes avant de la consommer. Quatre alertes préventives qui ont presque toutes été levées après 24 heures, les coliformes ayant disparu comme ils étaient venus, sans qu'on sache trop comment.

Quatre alertes, enfin, qui auraient pu ne jamais être émises, selon l'ingénieur Robert Millette, du Service des aqueducs de la Ville de Montréal.

«Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord et en Europe à obligé ses municipalités à émettre un avis d'ébullition de l'eau dès qu'un échantillon d'eau du secteur concerné indique la présence trop élevée de coliformes totaux», indique M. Millette. Depuis un mois, des résidents des quartiers Rivière-des-Prairies, Plateau Mont-Royal, Parc Extension et des environs de l'hippodrome Blue Bonnets ont été avisés de faire bouillir leur eau avant consommation.

Dans tous ces cas, sauf à Rivière-des-Prairies, l'avis a été levé 24 heures plus tard. Et chaque fois, les inspecteurs du Service des

aqueducs de la Ville n'ont pas trouvé la cause de la contamination. Les résultats d'analyse d'un échantillon sont connus 24 heures après le prélèvement. Dès qu'un échantillon présente une concentration de coliformes totaux plus élevée que la norme, les administrateurs du réseau d'aqueducs sont tenus d'émettre un avis.

«Le règlement date de 1984. On est vraiment très en retard...»

Mais très souvent, lors de la prise d'un deuxième échantillon, la concentration est redevenue normale sans qu'on sache ce qui avait pu provoquer la contamination.

La présence de coliformes totaux — des bactéries déjà présentes dans le sol, contrairement aux coliformes fécaux, d'origine humaine et davantage susceptibles de causer des maladies — peut être due à des travaux durant lesquels un peu de terre serait tombée dans un conduit ou à cause d'un clapet momentanément défectueux. Une baisse de la pression de l'eau dans les conduits lorsque l'eau ne circule pas beaucoup, par exemple,

quand plusieurs résidents sont en vacances, ainsi que la chaleur qui sévit durant les mois d'été favorisent également la prolifération des bactéries. «Dans la majorité des cas, ajoute Robert Millette, on ne trouve pas la cause du problème parce que c'est trop ponctuel et parce qu'il n'y a plus de traces.»

Des hypothèses mais pas de conclusions

Cette fois-ci encore, les inspecteurs ont émis des hypothèses mais pas de conclusions. Les avis ont quand même été émis, conformément au règlement sur l'eau potable du ministère de l'Environnement, même si les risques de maladies chez la population étaient somme toute minimes. D'ailleurs, même la Direction de la santé publique (DSP) reconnaît qu'il faudrait ingurgiter «une quantité astronomique» de cette eau pour ressentir un malaise dû aux coliformes, indique Luc Lefebvre, toxicologue à la DSP.

Au Service des aqueducs, Robert Millette aimerait bien voir modifier le règlement de l'émission automatique d'avis pour éviter de déclencher un branle-bas de combat dès qu'un échantillon présente quelque chose d'anormal. «Le règlement date de 1984, explique Robert Millette. On est vraiment très en retard sur les normes qui ont cours ailleurs au Canada et aux États-Unis.»

L'ingénieur suggère de laisser les inspecteurs déterminer la gravité de la contamination avant d'alerter toute la population.

Le ministère de l'Environnement a bel et bien révisé son document et attend la sanction de l'Assemblée nationale.

Mais les modifications risquent de décevoir la Ville de Montréal puisqu'on ne prévoit pas changer la procédure quant à l'émission d'avis, a indiqué le biologiste Alain Riopel. Le règlement sera même resserré quant à l'analyse de certaines bactéries.

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 99-08-25

4 19 27 28 32 36

Numéro complémentaire: 15

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	1	1 767 021,40 \$
5/6+	4	132 526,60 \$
5/6	223	1 901,70 \$
4/6	12 790	63,50 \$
3/6	239 028	10,00 \$

Ventes totales: 13 165 162 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

Québec 49 Tirage du 99-08-25

3 4 34 39 40 41

Numéro complémentaire: 33

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	2	25 000,00 \$
5/6	13	500,00 \$
4/6	669	50,00 \$
3/6	13 910	5,00 \$

Ventes totales: 503 653,00 \$

Extra Tirage du 99-08-25

NUMÉROS	LOTS	Montant
452363	100 000 \$	
52363	1 000 \$	
2363	250 \$	
363	50 \$	
63	10 \$	
3	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
8820, boul. Saint-Laurent (Québec) H1R 1E2 Dossier: 934-133	avec nudité (suite à cession)	Montréal (Québec) H1R 1E2
Naurus Inc. RESTAURANT 48, rue Notre-Dame (Québec) H2Y 1B9 Dossier: 1155-498	2 Restaurants pour vendre	48, rue Notre-Dame-Est Montréal (Québec) H2Y 1B9
9078-7011 Québec Inc. CAFÉS INC. 4688, rue Larry Est (Québec) H1R 1X3 Dossier: 1208-768	1 Bar (suite à cession)	4688, rue Larry Est Saint-Léonard (Québec) H1R 1X3
9080-3669 Québec Inc. BAR FIRENZE 4274, rue Bélanger Est (Québec) H1T 1A5 Dossier: 1222-660	1 Bar (suite à cession)	4274, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1T 1A5
9025-0002 Québec Inc. SALON DE PARIS HIPPO CLUB INTERNATIONAL 870, boul. De Maisonneuve Est, Local G-006 (Québec) H2L 4S8 Dossier: 1233-527	Addition de spectacles sans nudité	670, boul. De Maisonneuve Est Local G-006 Montréal (Québec) H2L 4S8
2741-5868 Québec Inc. FASHION MART RESTAURANT 225, rue Chabanel Ouest (Québec) H2N 2C9 Dossier: 283-119	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Bar	225, rue Chabanel Ouest Montréal (Québec) H2N 2C9
Jean-Guy Lacasse (pour une compagnie à être formée) LE CLASSIQUE 1999, 10420, Boul. Lajeunesse (Québec) H3L 2E5 Dossier: 344-077	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité	10420, Boul. Lajeunesse (Québec) H3L 2E5
9071-4072 Québec Inc. LE PALAIS IMPÉRIAL 120, rue Du Barry Kirkland (Québec) H9H 4P8 Dossier: 431-049	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	120, rue Du Barry Kirkland (Québec) H9H 4P8
9075-6834 Québec Inc. BAR SOLID GOLD 8820, boul. Saint-Laurent	3 Bars dont 1 Bar avec spectacles	8820, boul. Saint-Laurent
9073-0078 Québec Inc. CAFE-BISTRO LE VA-ET-VIENT 3706, rue Notre-Dame Ouest (Québec) H4C 1F7 Dossier: 1587-237	Addition de spectacles sans nudité dans 1 Restaurant existant	3706, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1F7
9079-9040 Québec Inc. CLUB BLEU SAX 7062, boul. Saint-Laurent (Québec) H2S 3E2 Dossier: 1554-955	1 Bar (suite à cession)	7062, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3E2

Québec

LES ACTUALITÉS

EN BREF

L'enfer, c'est terminé

(Le Devoir) — L'Agence métropolitaine de transport (AMT) a lancé hier une vaste campagne de promotion du transport en commun qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Le but: évidemment, augmenter l'achalandage des trains de banlieue, des métros et des autobus, et ainsi mettre un terme à «l'enfer» de la congestion routière qui reviendra hanter les travailleurs avec la rentrée. Depuis la création de l'AMT en 1995, le nombre de déplacements effectués en transport en commun a augmenté d'environ 1 % par année, tandis que ceux effectués en voiture grimpent de 3 à 6 % chaque année. Le transport en commun perd donc du terrain. En collaboration avec les trois sociétés de transport de la région métropolitaine et les conseils intermunicipaux de transport (CIT), l'AMT diffusera ses messages à la radio, à la télévision et dans les médias écrits. La campagne culminera du 12 au 18 septembre à l'occasion de la Semaine du transport en commun. Au total, la campagne coûtera 350 000 \$ à l'AMT.

New York noyée

New York (AP) — Une très violente pluie s'est abattue tôt hier sur New York, inondant quelques rues et paralysant surtout plusieurs lignes de métro et quelques axes routiers. Alors qu'il faut d'habitude 45 minutes pour relier les faubourgs voisins (Bronx, Brooklyn, Queens, etc.) à Manhattan, le trajet est devenu un cauchemar pour les banlieusards qui se sont enroulés dans les autobus, ont évité des flaques de 15 centimètres de profondeur et cherché en vain des taxis. La pluie avait débuté dans la nuit mais s'est intensifiée au petit matin hier avec plus de 75 mm entre 7h et 9h. Les eaux ont envahi les couloirs du métro new-yorkais. Des courts-circuits ont perturbé les lignes de métro dans les faubourgs nord de la ville alors que plus de 80 voitures ont été bloquées sur la voie express FDR bordant la berge orientale de Manhattan.

Mir, c'est fini!

Moscou (AP) — Viktor Afanassiev, Sergueï Avdeïev et Jean-Pierre Haigrier ont leurs valises à quelque 350 kilomètres d'altitude. Les deux cosmonautes russes et le spationaute français doivent quitter *Mir* ce soir pour rentrer sur Terre après six mois passés dans l'espace. Leur départ lancera le compte à rebours de la mort de la station orbitale russe. Les trois hommes, derniers occupants permanents de la station, prendront place à bord de la capsule *Soyouz* amarrée à *Mir*, utilisée pour le transport des équipages séjournant dans la station. Ils ramèneront sur Terre les fruits de la mission scientifique franco-russe Perseus, consacrée à des expériences de physique et de sciences de la vie.

Les ingénieurs du gouvernement font bloc contre la construction d'un barrage

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les ingénieurs du gouvernement québécois, par la voix de leur association professionnelle, ont réclamé hier du ministre de l'Environnement, Paul Bégin, qu'il «résilie» le certificat d'autorisation accordé le 27 mai dernier à la société Boralex, propriété des frères Lemaire, pour la construction d'une petite centrale de 9,7 MW sur la rivière Batiscan, en plein cœur d'un parc récréatif régional.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir le 24 août au ministre, le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), Pierre Sirois, met en cause l'intégrité ou à tout le moins la compétence des fonctionnaires qui ont autorisé ce projet sans l'astreindre au processus d'études d'impact et d'audiences publiques.

Au ministère, on se contentait hier de dire qu'on avait reçu la lettre la veille, que le dossier était à l'examen et qu'on n'aurait aucun commentaire à court terme.

À l'aide de documents obtenus de «citoyens des villages de Saint-Stanislas et Saint-Narcisse», deux villes riveraines de la Batiscan, le syndicat des ingénieurs gouvernementaux affirme que le projet crée un réservoir hydroélectrique de plus de 50 000 mètres carrés en amont du barrage projeté et que le total des interventions du promoteur Boralex dans la rivière Batiscan excède de beaucoup la norme de 5000 mètres carrés. Le Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux prévoit que tous les projets qui dépassent l'une ou l'autre de ces deux normes doivent être assu-

jettés au processus d'études d'impact et, si des citoyens le réclament, à une commission indépendante et publique chargée d'évaluer le projet en audiences.

Le président de l'APIGQ ne s'explique pas comment le ministère a pu commettre une série d'erreurs aussi graves après avoir été l'objet de blâmes répétés de la part de la commission d'enquête présidée par le juge François Doyon à propos d'autres contournements de la loi en faveur de différentes filiales de Cascades.

En 1989, le ministère avait autorisé sans études d'impact, ni audiences le projet d'une centrale thermique à l'usine de Kinsey Falls «même s'il s'agissait clairement d'une centrale ayant une puissance de plus de 10 MW», soit la norme législative qui enclenche le processus d'évaluation publique.

Sans évaluation publique

Bernard Lemaire, un des piliers du clan familial, s'était vanté en commission parlementaire d'avoir infléchi le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, lequel a dû en répondre devant la commission. Le ministre, après avoir commandé un avis juridique de complaisance, avait modifié du jour au lendemain l'interprétation en vigueur depuis des années pour finalement autoriser sans évaluation publique une augmentation de puissance de la même centrale, adoptant l'interprétation du promoteur.

Bernard Lemaire décrie depuis des années le processus d'audiences publiques québécois auquel ses projets ont été soustraits à plusieurs reprises en contravention de la loi. M. Lemaire s'est néanmoins vu par la suite confier par le pre-

mier ministre Bouchard la présidence d'un comité provincial chargé d'amorcer le processus de déréglementation.

Pour l'association professionnelle des ingénieurs gouvernementaux, le réservoir que Boralex créera derrière le barrage de la Chute-des-Ailes «correspond à une superficie totale plusieurs fois supérieure aux 50 000 mètres carrés requis par la réglementation» pour enclencher le processus d'études d'impact et d'audiences. Un document public du promoteur évalue à 33 000 mètres carrés la seule surface des berges qui seront noyées. Mais la norme n'englobe pas uniquement les surfaces éventuellement noyées mais porte sur la totalité de la surface du futur réservoir de plus d'un kilomètre de long.

Par ailleurs, le projet de la Chute-de-l'Aile prévoit de nombreuses interventions dans le cours d'eau, dont la surface totale ne peut dépasser 5000 m² ou 300 mètres linéaires sans enclencher le processus qui hérisse M. Lemaire.

Les interventions classiques portent notamment sur la surface occupée par un barrage, par les batardeaux, le canal de fuite, les surfaces asséchées (90 000 mètres carrés) et les bassins aménagés en guise de mitigation. L'Environnement a décidé de ne pas tenir compte des surfaces asséchées et des bassins créés en guise de mitigation au pied du barrage. La commission Doyon avait pourtant accusé le ministère d'avoir séparé abusivement du projet global les aménagements aquatiques exigés pour la mini-centrale de Saint-Hyacinthe, ce qui avait évité une autre audience publique... à Boralex.

Un régime faible en calories ralentit le vieillissement

Washington (AP) — Pour vivre vieux, mieux vaut se mettre au régime. C'est la conclusion d'une étude américaine pratiquée sur des souris, qui montre que les gènes des animaux soumis à un régime faible en calories vieillissent moins vite que les autres.

Les résultats de cette étude de chercheurs de l'université du Wisconsin devaient être publiés aujourd'hui dans la revue *Science*. Ils montrent que, chez les souris mises au régime, les gènes liés au vieillissement restent intacts longtemps après que ceux des animaux soumis à un régime normal ont

commencé à se détériorer. Selon Tomas Prolla et Richard Weindruch, l'étude vient apporter une première explication génétique à un fait déjà constaté par les scientifiques: un régime faible en calories peut permettre à des souris de rallonger leur existence de 50 %.

Les scientifiques ont donc mis un groupe de souris à la diète, avec un régime alimentaire contenant 24 % de calories en moins par rapport au régime alimentaire normal, mais aussi un niveau élevé de vitamines, de minéraux et de protéines.

Après 30 mois à ce régime, les chercheurs ont prélevé 6347 gènes dans les muscles des animaux pour en mesurer l'activité. Résultat: environ 84 % des altérations génétiques normalement provoquées par le vieillissement avaient été complètement ou partiellement supprimées.

Ces recherches pourraient permettre à terme l'élaboration de médicaments pour ralentir le vieillissement chez les humains. Mais prudence: aucune étude n'a encore prouvé à ce jour de façon définitive l'existence d'un lien entre un régime à basses calories et un ralentissement du vieillissement.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322

Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

I · N · D · E · X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

100 • 150 Achat-vente-échange

160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL

200 • 250 Achat-vente-échange

251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES

400 • 499 OFFRES D'EMPLOI

500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600 • 699 VÉHICULES

307

LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX

OBJETS 514-274-4659

LIBRAIRE d'expérience achète à domicile. Grand pouvoir d'achat. Mir et région. (514)914-2142.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION - de 300 bureaux, chaises, tables, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

325

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO A QUEUE SOHMER - 6.5 pi. Excell. condition. 5.800\$. (450)964-4841 ou laissez message.

PIANO droit "BALDWIN". Bonne condition. 2.450\$. 259-4084(rép.).

335

BOIS DE FOYER

BOIS sec coupé hiver 98. Livraison 7 jours/sem. corde 4 x 8". Meilleur prix. (450)831-4044.

350

ANIMAUX

JEUNE Labrador (m.) noir (cross golden r.). 4 mois, vacciné. Idéal pour enfants. 25\$. 495-3751 (Après 10h a.m.).

355

BAZARS ET VENTES DE GARAGE

QUITTONS MTL - TOUT DOIT ETRE VENDU Samedi 28 août. 8h - 15h. 7795 Henri-Bélard (angle Toupin). Cartierville.

380

ON DEMANDE

EDITEUR recherche manuscrits pour nouvelles collections, romans, science-fiction, policiers, "thrillers" et autres. Garantie de lecture et de prompt réponse. Editions Isabelle Valiquette (450)446-3818 ou ceres@qc.irc.com

450

EMPLOIS DIVERS

COIFFEUR(EUSE) avec expérience. Centre-ville. 287-1881.

COUPLE PROFESSIONNELS recherche pers. fiable, responsable, dynamique et qualifiée pour entretien ménageur dans maison 2 étages. 2 mois. Réf. exigées. 931-1264.

TRADUCTEURS

Vers le français. Français impeccable. Diplôme universitaire. Expérimenté. Word Perfect/MS Word. 43.000\$ par année. Traductions doivent être effectuées à nos bureaux de TORONTO. (416)975-5252 poste 305.

401

POSTES CADRES, PROFESSIONNELS

506

ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

CHERCHÉ financement pour oeuvre sérieuse en arts visuels. Projet lucratif. Louise Viens. 273-3099.

530

COURS

COURS DE PIANO

Adultes-enfants

Formation musicale complète

Enfants 4-6 ans

Privé ou semi-privé

Méthode dynamique

M.A.P.M.Q.

20 ans d'expérience

387-4490

ANGLAIS ANGLOPHONE (Ph. D.)

TOEFL. 8hrs: 200\$. Privé. 489-4222.

ANGLAIS INTENSIF

Maîtrise McGill. 1990. T.E.S.L. privé. Sem. privé. 849-5484.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

ESPAGNOL, cours de perfectionnement d'entraîneur et de conversation adaptés à vos besoins. Horaire flexible. Aussi traduction française ou anglaise vers l'espagnol. 276-1062.

540

SANTÉ

MA PROSTATE CHÉRIE

Un livre incontournable pour les hommes au-dessus de 50 ans. \$22.00 (Info: Delibuyet 514 932-1630 *commande par fax 514 939-0709. *master card ou chèque adressés à Photomédia. 1209 Gue. Montréal. H3H 2K9.

542

MASSOTHÉRAPIE

EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA

Reqs. 3 Cornwall. V.M.R. 739-7917.

555

GARDERIES, AIDE FAMILIALE

VOUS CHERCHEZ pour votre maman, pers. agréable sachant cuis., conduire, écouter, jouer Scrabble et +. 768-2090.

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

HOMME 75 ans aimerait connaître veuve catholique pratiquante. 60 ans + dans le but d'établir relation sérieuse permettant de tisser liens sentimentaux pouvant conduire au mariage. Le Devoir. C.P. 541, 2050 rue de Bleury, 9e étage, Montréal, H2A 3M9.

687

VÉHICULES RÉCRÉATIFS

1997 camion GMC 4X4 et Fifth Wheel Travelaire 27 RLG avec extension double, chène blanchi. Comme neuf. Prêt à partir. 62.000\$. (450) 658-0431 (soir+w/end) (514) 286-7987 (jour)

695

AUTOMOBILES

BMW 525, 4 portes, manuelle, 1989, peinture neuve, mécanique refaite à neuf, 7.500\$. Prix discutable. 492-1420.

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR

Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

401

POSTES CADRES, PROFESSIONNELS

Deux postes en traduction

à pourvoir chez Holt Renfrew

Voici une occasion exceptionnelle de vous joindre à un détaillant de mode des plus prestigieux et d'avoir une influence importante sur la qualité des communications d'une société bien établie au Canada.

1) Directeur du Service de la traduction (poste à temps plein)

Titulaire d'un diplôme universitaire en traduction ou dans un domaine connexe, vous comptez au moins cinq années d'expérience dans un poste similaire, de préférence dans le secteur de la vente au détail. Vous aimez traduire et réviser, mais surtout vous savez faire preuve de beaucoup de créativité et d'une grande originalité dans l'adaptation de publicités de toutes sortes. Vous aimez aussi rédiger dans les deux langues officielles. Enfin, vous avez l'habitude de coordonner plusieurs projets à la fois.

Responsable de recevoir et de distribuer les demandes de traduction, vous aurez à traiter avec divers intervenants. Vous saurez établir les priorités, coordonner les travaux, gérer les budgets, etc. Diplômé, discret, minutieux et diligent, vous montrerez un vif désir de collaborer de façon dynamique avec les divers membres d'une équipe enthousiaste.

2) Rédacteur-traducteur (poste à temps partiel)

Titulaire d'un diplôme universitaire en traduction ou dans un domaine connexe, vous comptez au moins trois années d'expérience dans un poste similaire, de préférence dans le secteur de la vente au détail.

Sous la supervision du directeur du Service de la traduction, vous devrez adapter des publicités, traduire et réviser des textes de nature diverse et collaborer de façon dynamique avec une équipe enthousiaste. Dans votre travail, vous devrez faire preuve de créativité, de rigueur et d'un bon esprit d'équipe.

Si vous répondez aux exigences de l'un de ces postes, vous êtes invité à envoyer votre curriculum vitae sans tarder à l'adresse suivante.

Holt Renfrew

Direction régionale des ressources humaines

1300, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3G 1H9

Télécopieur: (514) 842-3284

Seuls les candidats retenus seront convoqués en entrevue. Nous respectons l'équité en matière d'emploi.

575

DÉMÉNAGEMENTS

GILLES JODOIN TRANSPORT INC

Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

597

RENCONTRES

TELEVISION 2000

La super ligne de rencontres à Montréal. Tousjours gratuite pour les femmes. Enregistrez votre annonce gratuitement. Appelez dès maintenant. (514)380-0000.

555

GARDERIES, AIDE FAMILIALE

VOUS CHERCHEZ pour votre maman, pers. agréable sachant cuis., conduire, écouter, jouer Scrabble et +. 768-2090.

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

HOMME 75 ans aimerait connaître veuve catholique pratiquante. 60 ans + dans le but d'établir relation sérieuse permettant de tisser liens sentimentaux pouvant conduire au mariage. Le Devoir. C.P. 541, 2050 rue de Bleury, 9e étage, Montréal, H2A 3M9.

687

VÉHICULES RÉCRÉATIFS

1997 camion GMC 4X4 et Fifth Wheel Travelaire 27 RLG avec extension double, chène blanchi. Comme neuf. Prêt à partir. 62.000\$. (450) 658-0431 (soir+w/end) (514) 286-7987 (jour)

695

AUTOMOBILES

BMW 525, 4 portes, manuelle, 1989, peinture neuve, mécanique refaite à neuf, 7.500\$. Prix discutable. 492-1420.

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR

Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

401

POSTES CADRES, PROFESSIONNELS

DIRECTEUR(TRICE) FINANCIER

Un manufacturier de produits industriels et commerciaux vendus à travers le monde requiert les services d'un(e) directeur(trice) financier expérimenté(e).

Le/la candidat(e) doit être bilingue, posséder un titre comptable professionnel et être assés à l'aise dans la salle de conférence que dans la manufacture. Une expérience maximale en compte de fabrication est essentielle. Le poste exige la pleine responsabilité de tous les aspects de la gestion financière.

Le salaire sera proportionnel à l'expérience. La compagnie est localisée à l'est de Montréal. Communiquiez avec nous en toute confiance en écrivant à:

Le Devoir, 2050, De Bleury, C.P. 540, Montréal, Qc H3A 3M9

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 400 p.c. à 1.200 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; à Outremont pour le 1er octobre. Téléphone soir: (514)485-5718

ACHETONS tableaux originaux de Norman Hudson et autres peintres renommés. (450)466-8920

BRONZE, Languevin, 1985 "Marie-Pierre", 6.000\$. (514)933-7852

JEAN-PAUL RIOPELLE

Lithographies: "La chasse aux oies" 1 à 4. Certificat d'authenticité. (450)770-7253.

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PLATEAU, cott. victorien, boiseries, 3 foyers décoratifs, 10 pcs, garage double avec mezz. 349.000\$. 521-0897.

POINTE ST-CHARLES, charmant cottage d'époque (1885) attaché, 3 c.c., planchers de pin, boiseries, murs de brique, terrasse et joli petit jardin. 132.000\$. (514)937-8545.

ST-ARMAND pr. Vermont & Lac Champlain. Tt confort, 9 pièces, 4 ch., jardin, tranquille, 50 min. de mtl. (450)248-7059.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CONDO de luxe avec garage. Nouveau projet, 5555 Côte-des-Neiges, près Édouard-Montpetit. 1 à 2 c.c., près du métro Côte-des-Neiges. Occ. imm. A partir de 99.000\$. 353-3084

PLATEAU, 6 1/2, 2e, vue parc, lumineux, balcon, 597-2615.

PLATEAU, tout rénové, 1.100 p.c. 3e, puits de lumière, boiseries. Fin nov. 125.000\$. 845-1439.

SANCTUAIRE, Phase V, 2e, 2 c.c. + 1, 1.800 p.c. 2 s.b., gr. balcon, paisible, 2 pl. stat. Aussi, Phase IV, 4e, 2 c.c., 1.600 p.c., grand balcon, vue sur le bosé. 733-8787, 939-3832.

VILLERAY, superbe 9 1/2 d'époque, cachet, vitraux, r. de c. + s.s. fini, 2 s. de b., 4 c.c., salon double, gr. jardin côté solei, élec. + plomberie refaits, près métro Jean-Talon. 110.000\$. 274-9642 (soir).

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

CACOUNA Bas S-Laurent, près Rivière-du-Loup, ancestrale (150 ans) rénovée d'époque. Galerie 3 côtés. Solarium. Foyer, fondations et cheminée en pierre. (418)667-2564 ou 3208.

120

LAURENTIDES

Ste-Anne-des-Lacs

Bord lac des Seigneurs, maison 2.500 p.c., fini cèdre, pl. chêne, 3 c.c., 2 1/2 s.b., plein sud, 7 min. Avilla, terrain 90.000 p.c., accès privé, 235.000\$. Autre terrain bord du lac 70.000 p.c., 175.000\$. Pas d'agent. (450)224-4382.

121

CANTONS DE L'EST

BELLE VICTORIENNE (1886) rénovée, charme d'autrefois, boiseries, intimité, 13 pces, gar. dtbe, serre, pisc

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les 8000 hémophiles ne recevront que 10 000\$ chacun

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, ne s'est pas laissée infléchir par les victimes du sang contaminé. Québec n'accordera que 10 000 \$ à chacune des 8000 victimes de l'hépatite C admissibles pour un débours total de 80 millions. Mais en réalité, tout porte à croire que le gouvernement n'indemniserait qu'environ 5700 personnes tout au plus, retranchant une vingtaine de millions à la note.

Au cours d'une conférence de presse hier, Mme Marois, qui dévoilait le programme d'intervention de son ministère auprès des personnes infectées par le virus de l'hépatite C, a soutenu que le gouvernement consacrerait 80 millions à l'indemnisation des victimes tandis que le premier ministre Bouchard avait promis plus tôt cette année de consentir à cette fin une somme de 75 millions. Rappelons que le gouvernement québécois indemniserait les victimes que le gouvernement fédéral refuse de dédommager, Ottawa réservant les indemnités aux seules personnes ayant contracté l'hépatite C

des suites d'une transfusion survenue entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990, soit un peu moins de 2000 personnes au Québec.

En analysant les projections statistiques établies par le D^r Robert Remis, un épidémiologiste de l'Université de Toronto, on constate que le gouvernement en sera sans doute quitte pour indemniser 2300 personnes de moins que les 8000 victimes dont a parlé Mme Marois. Ainsi, selon l'évaluation du D^r Remis, on dénombre 6200 personnes encore vivantes, qui ont contracté l'hépatite C entre 1960 et le 1^{er} janvier 1986. A ce nombre, on ajoute 1900 personnes infectées entre le 1^{er} juillet 1990 et septembre 1998, quand fut fondée Héma-Québec. Or il y a tout lieu de croire qu'un nombre important de ces 1900 personnes, puisque les produits sanguins durant les années 90 était sûrs, ainsi qu'un certain nombre des 6200 victimes de la période précédente ne sont pas admissibles à l'aide financière de l'État: leur infection aura été causée non pas par des produits sanguins contaminés mais par des seringues utilisées pour consommer des drogues. Ces malades de l'hépatite C n'ont pas droit à l'indemnisation.

Selon le sous-ministre adjoint à la Santé du Québec, Ri-

chard Massé, l'Ontario, qui a également lancé un programme d'indemnisation des victimes de l'hépatite C, a constaté que 30 % des personnes infectées, à partir des données colligées par le D^r Remis, ne sont pas admissibles à l'aide financière de la province puisqu'elles n'ont pas contracté le virus par des transfusions. Il est fort probable qu'au Québec une proportion semblable des personnes atteintes soit disqualifiée, a reconnu hier M. Massé, bien qu'il recommande la prudence dans l'interprétation des projections statistiques, dans un sens comme dans l'autre.

Mme Marois a indiqué que la somme projetée de 80 millions ne constituait pas un fonds dévolu aux victimes comme en Ontario: si on retranche moins de victimes, Québec émettra moins de chèques de 10 000 \$, une somme non imposable par ailleurs; s'il y en avait davantage, ce qui est des plus improbables, Québec en émettrait davantage. Cette somme ne sera «jamais satisfaisante», a reconnu Mme Marois, qui y voit «une compensation de type humanitaire». L'indemnité sera versée sans égard à la gravité de la maladie. Or les deux tiers des personnes infectées ne présentent aucun symptôme, selon le ministère.

Aux indemnités s'ajoutent 30 millions pour le rattrapage de toutes les victimes, qui devrait s'achever dans un an, 1,2 million pour une campagne d'information et 11 millions pour la vaccination des victimes contre l'hépatite A et l'hépatite B afin d'éviter des complications. Québec a déjà consenti à verser au fédéral une contribution de 73,8 millions, qui représente sa part du programme d'indemnisation pour la période de 1986 à 1990. Ottawa s'est pour sa part engagé à verser 45,6 millions à Québec pour couvrir une partie des soins de santé que requièrent des victimes.

Accompagné de représentants de la Société canadienne d'hémophilie - section Québec, le député libéral de Nelligan, Russell Williams, a mis en doute le chiffre avancé par le gouvernement quant au nombre de victimes admissibles à l'indemnisation avancée. Il a réclamé du gouvernement Bouchard qu'il crée un fonds réservé aux seules indemnités, à l'instar de l'Ontario, et doté d'une enveloppe de 80 millions. Le montant des indemnités devrait également être modulé en fonction de la gravité de la maladie de chacune des victimes, a proposé M. Williams.

Le Bloc propose une réduction d'impôts de six milliards

Ottawa (PC) — Le Bloc québécois entend de nouveau sa tournée de consultations en vue du prochain budget fédéral. Cette fois, le parti pose la question suivante: «Voulez-vous payer moins d'impôts?»

Selon le député bloquiste Yvan Loubier, qui est responsable de la tournée, Ottawa dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour accorder des baisses d'impôts substantielles aux contribuables qui en ont le plus besoin et qui le méritent le plus: les personnes qui gagnent de 30 000 \$ à 70 000 \$ par année.

«Les personnes à revenu moyen ont payé pour l'assainissement des finances publiques. Il faudrait qu'après six ans on arrive à soulager leur fardeau fiscal, ce qui permettrait aussi d'insuffler une impulsion à l'économie canadienne», a affirmé le député hier. Ce groupe de contribuables, a-t-il rappelé, constitue 27 % de la population mais paie 50 % des impôts fédéraux. La tournée du Bloc se déroulera dans toutes les régions du Québec du 27 septembre au 4 octobre. Une synthèse des commentaires recueillis sera ensuite présentée au comité parlementaire des finances.

M. Loubier estime qu'Ottawa pourrait disposer d'un surplus de 24 milliards de dollars l'année prochaine. Cette somme proviendrait des excédents accumulés cette année (quatre milliards), de celui prévu l'année prochaine (15 milliards) et d'une réforme de la fiscalité des particuliers et des entreprises (5,5 milliards). Mais le Bloc ne propose pas seulement des baisses d'impôts, il veut aussi que le fédéral réinvestisse son argent dans plusieurs autres domaines. Voici ce qu'il suggère:

- bonification du régime d'assurance-emploi, sept milliards;
 - hausse des transferts sociaux aux provinces de cinq milliards;
 - création de nouveaux programmes de subventions (soutien à l'industrie navale, travaux d'infrastructure), trois milliards;
 - paiement de la dette, trois milliards.
- M. Loubier juge que le gouvernement a remboursé sa dette à un rythme trop accéléré au cours des dernières années, ce qui a empêché les Canadiens de profiter des fruits de leurs efforts.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE HULL, COUR PROVINCIALE NO 550-02-01124-997 - AVIS DE VENTE, REJEAN PARISET, Partie demanderesse -vs- DANNY STAMPER MANON HENRI, Partie défenderesse. Le 8^{ème} jour de septembre 1999 à 10h00, au 2470 Des Perdraux, Ste-Adele, P.Q., district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de DANNY STAMPER, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon: fauteuil, causeuse, divan, etc., 1 cinéma maison Mitsubishi, 1 armoire en bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: SIMON MENARD huissier du district de Terrebonne, Guindon, Pilon & Associés, HUISSIERS - 819-326-7707. Fax: 326-0381, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2J4

greffe de cette Cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ADRIAN SIMON CHARLERY. Lieu: Montréal Date: 20 août 1999

FRANCOIS LEBLANC GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC NO: 500-12-248459-996 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT LEDY ELINA LAMEDA

Partie demanderesse C. JOSE DE LA CRUZ PERNIA ROSALES

ORDRE est donné à JOSE DE LA CRUZ PERNIA ROSALES de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

MICHEL MARTIN GREFFIER ADJOINT

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JOSE DE LA CRUZ PERNIA ROSALES. Lieu: Montréal Date: 25 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL Numéro: 500-12-240814-982 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT Victor Manuel Olivares-Andrani

Partie demanderesse C. Ingrid del Pilar del Pino Perez

ORDRE est donné à Ingrid del Pilar del Pino Perez de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, affidavit et avis de contestation a été remise au greffe à l'intention de Ingrid del Pilar del Pino Perez. Lieu: Montréal Date: 25 août 1999

MICHEL MARTIN GREFFIER ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-248252-995 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRESENT LE GREFFIER ADJOINT PAUL-REAL LIZOTTE

Demandeur MICHEL LEROUX

DEFENDERESSE MICHEL LEROUX

ORDRE est donné à MICHEL LEROUX, défenderesse en cette cause, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-

Dame Est dans les cité et district de Montréal, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MICHEL LEROUX. Montréal, le 25 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-244439-984 COUR SUPÉRIEURE PRESENT GREFFIER ADJOINT CHANG HSIN-JUNG

Partie demanderesse C. XU GANG

Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à XU GANG de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Xu Gang. Lieu: Montréal Date: 25 août 1999

MICHEL MARTIN

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37. Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie/corporation 2741-4978 Québec Inc. ayant son siège social au 1092, boul. St-Laurent, Montréal, Québec H2Z 1J5 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Partie demanderesse C. ASSIGNATION

ORDRE est donné à XU GANG de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Xu Gang. Lieu: Montréal Date: 25 août 1999

MICHEL MARTIN

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37. Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie/corporation 2741-4978 Québec Inc. ayant son siège social au 1092, boul. St-Laurent, Montréal, Québec H2Z 1J5 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Partie demanderesse C. ASSIGNATION

ORDRE est donné à XU GANG de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Xu Gang. Lieu: Montréal Date: 25 août 1999

MICHEL MARTIN

Vuong, Vinh Thanh

AVIS AUX CRÉANCIERS DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

3323790 CANADA INC. corps politique, légalement constitué par lettres patentes, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires à 3940 Dagenais Ouest, bureau 408, Laval (Québec) H7R 5X9. Avis est par les présentes donné que 3323790 Canada Inc., District de Montréal, Province de Québec, a déposé une cession et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7^{ème} jour de septembre 1999, à 10 h 00, au bureau du Syndic, 400, de Maisonneuve Ouest, bureau 1202, Montréal (QC).

PHIL BELL Comptable agréé / Syndic 400, de Maisonneuve Ouest Bureau 1202 Montréal (Québec) H3A 1L4 Tél.: (514) 282-1407

Raymond Chabot inc.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Dans l'affaire de la faillite de:

NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SYSTÈMES DE GESTION ET D'APPLICATION INFORMATIQUE INC., personne morale ayant fait affaires sous le nom et la raison sociale de «Novosyg» au 187, Arthur Sauvé, en la ville de St-Eustache, Québec, J7P 2A6.

AVIS est par la présente donné que NOUVELLE SOCIÉTÉ DE SYSTÈMES DE GESTION ET D'APPLICATION INFORMATIQUE INC. a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND, CHABOT INC. le 18 août 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 septembre 1999 à 10h30, au bureau du syndic au 1200, St-Martin Ouest, bureau 200, Laval, Québec.

DATE DE LAVAL, ce 27^{ème} jour d'août 1999.

RAYMOND, CHABOT INC. Es qualifiés de syndic de l'actif de

Nouvelle société de système de gestion et d'application informatique inc.

JEAN GAGNON, C.A., CIP Responsable de l'actif

1200, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4 Téléphone: (514) 382-9234 Télécopieur: (450) 663-9850

OXFAM-QUÉBEC (514) 837-1614 1-877-683-2672 www.oxfam.qc.ca

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- 1- Maladie infectieuse.
- 2- Cristal à un seul axe optique. — Echassier.
- 3- Il perçoit les impôts. — Du verbe gésir. — Ville du Nigeria.
- 4- Habit de moine. — Félin d'Asie. — Thullium.
- 5- Procédé de radionavigation. — Qui possède un noyau (Bot.).
- 6- Dignité d'émir. — Coryza.
- 7- Entretien accordé par un supérieur.
- 8- Années. — Qui témoigne d'une impassibilité courageuse.
- 9- Scandium. — Saule. — Touffu.
- 10- État du Proche-Orient. — Vrai.
- 11- Rassembler. — Sable utilisé pour l'amendement des sols.
- 12- Mettre les rênes à un cheval. — Thallium.

VERTICALEMENT

- 1- Bouef sauvage. — Arsenic. — Rhenium.
- 2- Il interprète les songes.
- 3- Muscle des lèvres. —

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
L	U	C	I	D	I	T	E	M	A		
A	B	O	R	I	O	N	E	M	A		
B	A	R	O	N	E	T	I	C	O		
O	C	I	E	N	E	R	A	C	E		
U	F	I	R	M	A	N	T				
R	O	U	E	T	N	E	P	T	E		
E	S	T	A	N	A	R	I	N			
R	E	U	S	S	I	R	E				
T	R	E	N	O	C	E	M	A			
S	I	L	E	M	I	T	E				
A	L	O	C	C	I	N	E				
N	E	O	N	R	E	F	R	A			

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 28	min 17	max 27	12/26	11/27

QUÉBEC

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 27	min 15	max 25	10/21	8/21

OTTAWA

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 29	min 18	max 27	13/23	10/25

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service des travaux publics et de l'environnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

SOUSSION: 6824
Parc Sainte-Lucie, secteur nord Réaménagement et éclairage

Date d'ouverture: 13 septembre 1999

Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 30 septembre 1999 au Service: Parcs, jardins et des espaces verts 2053, avenue Jeanne-d'Arc, 3^e étage, Montréal, H1W 3Z4, contre un paiement de 35,00 \$.

Dépôt de garantie: 30 000,00 \$
Cautionnement ou chèque visé.

Renseignements: Sylvie Desjardins
Vente du cahier des charges:
Téléphone: 514-872-1473
Télécopieur: 514-872-1458

Montréal, le 27 août 1999
Le greffier,
M^r Léon Laberge

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Étude d'un programme de développement (Projet de construction résidentiel)

Le Groupe Dargis sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour un projet de démolition et de construction à des fins résidentielles.

L'emplacement est situé du côté ouest de la rue Saint-Dominique entre les rues de Liège et Guizot, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.

RUE DE LIÈGE E.
RUE SAINT-DOMINIQUE

22 unités de stationnement intérieur accessibles à partir de la rue de Liège. Ce projet déroge à la réglementation municipale notamment quant à l'usage prescrit.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S99 0489076, au plus tard le 4 octobre 1999, à l'attention du greffier, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux Bureaux Accès Montréal Ville-Marie au 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Accès Montréal Villeray-Parc-Extension, 7217, rue Saint-Denis (872-6381). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service du développement économique et urbain au 872-5985.

Montréal, le 27 août 1999
Le greffier,
M^r Léon Laberge

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

La Laurentienne et Vidéotron lancent une banque virtuelle

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Banque Laurentienne et Vidéotron ont jeté, hier, les bases à une coentreprise visant à offrir un guichet unique virtuel de produits et services financiers. La structure est suffisamment souple pour accueillir d'autres partenaires selon la formule si chère à Henri-Paul Rousseau et retenue dans le nouveau cadre réglementaire fédéral: les holdings financiers.

«Internet, banques virtuelles... Nous avons examiné toutes les avenues au cours de la dernière année», a souligné Henri-Paul Rousseau, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne. «Nous obtenons un accès rapide à une vaste clientèle, et une diminution des coûts d'accès.» Il en a résulté l'annonce, hier, d'une coentreprise détenue à parts égales et le déclenchement d'une course contre la montre pour arriver à Noël en les premiers produits et services dans le pipeline. «L'échéance est serrée mais nous y arriverons.»

Vidéotron est vite apparu comme étant le «partenaire de rêve» pour la Banque Laurentienne dans son désir de percer le monde virtuel. «Nous obtenons un accès rapide à une vaste clientèle, et une diminution des coûts d'accès.» Il en a résulté l'annonce, hier, d'une coentreprise détenue à parts égales et le déclenchement d'une course contre la montre pour arriver à Noël en les premiers produits et services dans le pipeline. «L'échéance est serrée mais nous y arriverons.»

Les vertus d'une petite taille

M. Rousseau a ajouté qu'il y avait «un plus à être petit. D'abord, nous courons plus vite. Ensuite, le risque des grandes banques est la cannibalisation. Regardez mbanx. Entre 75 et 80 % de la clientèle de mbanx vient de la clientèle de la Banque de Montréal. Nous, avec 2 % du marché canadien, ne craignons pas de nous cannibaliser en développant d'autres modes de distribution.»

«Vidéotron est extraordinaire, a renchéri M. Rousseau. Cette entreprise a un très beau nom au Québec. Malgré l'échec du projet Ubi, elle a l'expérience et la compréhension de l'interactivité. Et Vidéotron, c'est 1,5 million de clients dans les activités de base de câblodistribution. C'est 100 000 clients sur Internet, des personnes à haut revenu et au profil intéressant, et c'est un site qui reçoit environ 540 000 visites par mois. Vidéotron, c'est aussi plus de 970 000 membres au SuperClub Vidéotron, un réseau de 140 points de vente. Au total, Vidéotron rejoint 2,3 millions de ménages au Québec, sur 2,8 millions.»

Services de crédit, de paiement, et produits d'investissement... On veut faire de cette coentreprise un véritable guichet unique de produits et services financiers, de portée pancanadienne. On n'écarte donc pas l'ajout de nouveaux partenaires. «Nous avons été le grand défenseur du modèle de holding financier, un modèle retenu dans le nouveau cadre réglementaire que dessine le gouvernement fédéral. Nous allons donc être constants avec nous-mêmes en arrivant au développement de cette coentreprise au nouvel encadrement de la politique.»

«Les coûts d'exploitation étant faibles, d'ici 12 à 18 mois cette coentreprise va apporter des profits à ses copropriétaires, tout en valorisant les éléments d'actif de Vidéotron», a soutenu M. Rousseau.

La directrice des affaires publiques de Vidéotron, Catherine Escobido, a souligné à la Presse canadienne que Vidéotron travaillait déjà à regrouper ses services au niveau du câble, de la téléphonie et de l'Internet. «Le fait de greffer des services financiers offerts par une nouvelle coentreprise va dans le sens des besoins des clients. Ils veulent se simplifier la vie et compter le plus possible sur des services intégrés.»

635 millions

Canfor acquiert Northwood

Toronto (PC) — Canfor Corporation, de Vancouver, vient de conclure une entente avec Nexfor, de Toronto, et Mead Corp., de Dayton, en Ohio, pour l'acquisition de Northwood, au coût de 635 millions.

Canfor a précisé hier que cette transaction lui permettrait de devenir le plus important producteur canadien de bois d'œuvre et de pâte kraft commerciale. Northwood possède une usine de pâte à papier à Prince George, en Colombie-Britannique, avec une capacité annuelle de 535 000 tonnes de pâte kraft; deux scieries à Prince George, une à Houston, en Colombie-Britannique, et une à Upper Fraser, également dans cette province, ainsi qu'une usine de contre-plaqué à Prince George.

L'entreprise détient en outre des baux à long terme pour des exploitations forestières dans les régions de Prince George et de Prince Rupert, et une participation de 50 % dans B.C. Chemicals Co., de Prince George. L'autre 50 % est détenu par Canfor.

La valeur de la transaction représente pour Nexfor environ 400 millions dont 240 millions en espèces. Canfor prendra en charge la dette de Northwood, qui totalise environ 170 millions.

Canfor, qui possède des exploitations forestières et des usines en Colombie-Britannique et en Alberta, est le principal fournisseur canadien de bois dur à des chaînes de commerces tels que Home Depot et Lowes. Sa principale filiale est Canadian Forest Products.

Air Canada lance une campagne de rabais

LE DEVOIR

Air Canada a lancé un solde automnal de sièges avec des réductions pouvant atteindre jusqu'à 35 %. Canadien International, dont les liquidités se tarissent, n'a eu d'autres choix que de coiffer cette nouvelle grille de prix.

Le solde d'Air Canada débutait hier et se termine le 8 septembre. Les déplacements doivent être terminés le 17 décembre. Les réductions peuvent atteindre jusqu'à 35 % et touchent plus de 76 destinations à partir des principales villes canadiennes. Air Canada a rappelé que l'automne est une saison calme dans l'industrie.

Achat d'Air Canada par Onex-American Airlines

Montréal veut se mobiliser

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

On s'active dans Star Alliance. United Airlines «s'excite pas mal aussi», disait-on hier. Les partenaires d'Air Canada dans Star Alliance se mobilisent pour contrer l'offre du tandem Onex-American Airlines, une mobilisation qui s'empare également de la communauté d'affaires montréalaise.

Le chef de l'opposition officielle à la Ville de Montréal, Michel Prescott, a lancé hier un appel à tous. «Il est clair que le milieu montréalais doit faire contrepoids aux pressions politiques provenant de l'Ouest canadien», a lancé Michel Prescott, dans son appel à la mobilisation.

Le chef de l'opposition fait preuve de scepticisme lorsque Onex affirme que seulement 5000 emplois pourraient être abolis et que peu de ces emplois seraient retirés au Québec. «Quant aux informations à l'effet que la compagnie résultant de la fusion d'Air Canada et de Canadian Airlines ne passerait pas sous le contrôle d'American Airlines, y a-t-il quelq'un qui croit cela sérieusement?» Avec un contrôle effectif du nouvel Air Canada passant entre les mains d'American Airlines, «le siège social d'Air Canada situé à Montréal deviendrait largement une coquille vide. De plus, l'avenir de la base d'entretien [à Dorval] serait plus qu'aléatoire.»

Cette base, qui offre plus de 3000 emplois, ne fait pas partie de la liste des sites retenus mentionnés dans le communiqué de presse d'Onex. La firme torontoise parle d'une nouvelle entité qui aura des centres principaux à Toronto, à Montréal et à Vancouver, des bases régionales à Calgary et à Halifax, et un centre d'entretien à Winnipeg. Au cours d'un entretien au Devoir, le porte-parole d'Onex, Nigel Wright, avait souligné que l'absence de la base de Dorval dans la liste résulte du fait «que nous n'avons pas reçu l'information d'Air Canada. Mais il est certain que cette base ne serait pas sacrifiée si son importance est démontrée. Qu'elle est même appelée à prendre plus d'importance encore.»

Banque de Montréal au Québec

Jacques Ménard devient le numéro un

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Banque de Montréal s'est dotée d'un président au Québec. Ce nouveau poste sera occupé par Jacques Ménard. Quant à celui qui, avant cette nomination, jouait en quelque sorte le rôle de numéro un de la banque au Québec, soit Gilles Jarry, il conserve son poste de premier vice-président, Québec.

«Gilles Jarry est très fort dans la distribution et auprès du réseau de succursales. Tous les hauts dirigeants conservent leurs fonctions. Mon rôle consistera à chapeauter l'ensemble de ces fonctions. Je vais présider le comité de direction réunissant l'ensemble de ces directions», a précisé M. Ménard.

Jacques Ménard conserve également son poste de directeur général de Nesbitt Burns, filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque de Montréal, et celui de président du conseil délégué, Services d'investissement. Il demeure également président du conseil d'Hydro-Québec et président du conseil du Club de baseball Les Expos de Montréal. «Oui je continue. J'aurai trois bureaux», a ajouté celui qui devait pourtant être en vacances cette semaine. «Je traîne mon cellulaire. J'amène beaucoup de piles aussi. Et elles sont toutes usées», a-t-il lancé hier, avant de participer à une autre réunion concernant les Expos.

«Mon métier de base, c'est d'être banquier», a ajouté M. Ménard, qui soutient que l'industrie bancaire est, aujourd'hui, interpellée plus que jamais. «Le nerf de la guerre, c'est l'information, qui s'est démocratisée. Notre défi, comme groupe financier, c'est d'ajouter des solutions et des propositions de services en faisant preuve de créativité. J'ai beaucoup de respect pour nos concurrents, pour la Banque Nationale, pour Desjardins ou encore pour la Banque Royale. Mon but consiste à nous distinguer des autres, à être plus imaginatif et plus créatif dans notre approche aux clients.»

Jacques Ménard parle d'une approche client intégrée, d'une intervention plus cohérente dans l'offre de services.

Shermag rehausse son chiffre d'affaires de 23 %

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Shermag est en bonne voie de maîtriser les problèmes qui ont affecté sa performance au cours de l'exercice 1998-99.

Le manufacturier de meubles de Sherbrooke a enregistré un chiffre d'affaires de 34,5 millions au premier trimestre de l'exercice 1999-2000, ce qui représente une augmentation de 23,5 % par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Le bénéfice net a augmenté de 9,4 %, passant de 2,4 millions, ou 0,18 \$ par action, à 2,6 millions, ou 0,20 \$ par action.

Shermag avait été affectée par une série de problèmes en 1998-99, notamment au niveau de son approvisionnement en bois. Elle avait également connu des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système informatique et dans la réorganisation de la division Bédard. Le temps de rodage de deux nouvelles usines de la division avait été beaucoup plus long que prévu.

Le chiffre d'affaires de Shermag a atteint 128,1 millions en 1998-99, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Le président et chef de la direction de Shermag, Serge Racine, a cependant affirmé que l'entreprise aurait pu connaître une croissance deux fois plus importante sans ces problèmes.

Il a profité de l'assemblée annuelle des actionnaires, hier, pour affirmer que ces problèmes faisaient maintenant partie du passé. «Dans le cas de Bédard, il y a un comité de relance qui a été mis en place. Depuis deux mois, ça va très bien.»

Il a dit s'attendre à ce que Shermag enregistre un chiffre d'affaires de 160 millions en 1999-2000, soit une croissance de 25 %. L'entreprise fera cependant face à un nouveau type de difficultés cet automne: la demande

Aux barricades

La veille, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain montait également aux barricades. «Cette situation, malheureuse pour le transporteur en difficulté, ne doit pas se solder par des compressions ou une réduction de certaines activités chez le transporteur qui est parvenu à maintenir sa rentabilité. Il est malsain de changer aujourd'hui les règles du jeu et de prendre des décisions hâtives, lourdes de conséquences pour l'avenir, pour protéger une entreprise moribonde et prolonger les erreurs du passé», a commenté le président de la Chambre de commerce.

David McAusland a dit, de plus, s'inquiéter, «de voir un grand transporteur américain occuper une position dominante ou substantielle parmi les actionnaires de contrôle de la seule compagnie aérienne nationale née de la fusion d'Air Canada et de Canadian International, au risque de changer les alliances internationales des transporteurs actuels, d'intégrer étroitement le transporteur national au sein d'un réseau de réservations américain et de favoriser le glissement de l'industrie canadienne du transport aérien vers un rôle accru de transporteur de seconde zone». De voir le nouvel Air Canada confiné dans un rôle de transporteur d'appoint ne faisant qu'alimenter le réseau d'American Airlines.

On craint ainsi voir Air Canada payer le prix des difficultés récurrentes de Canadien; voir les employés d'Air Canada faire les frais des erreurs de Canadien. Et l'on s'inquiète de l'empressement dont pourrait faire preuve Ottawa à retirer la limite de 10 % imposée à la détention d'actions avec droit de vote d'Air Canada afin de faciliter la transaction d'Onex. «Onex va-t-elle, par la même occasion, demander que les autres "servitudes" rattachées à Air Canada soient retirées? Va-t-elle vouloir des titres clairs?», se demandait-on, encore hier. Outre la règle du 10 %, il est enchassé dans sa loi qu'Air Canada conserve son siège social à Montréal et des bases d'entretien à Montréal, à Toronto et à Winnipeg. Air Canada est également soumise à la politique des deux langues officielles.

Il établit un parallèle avec Bell Canada. «Bell aborde désormais son client sous l'angle communication, en lui apportant une réponse à l'ensemble de ses besoins, que ce soit en matière de téléphonie traditionnelle, de longue distance, d'Internet, de cellulaire ou de sans-fil.» Il donne également l'exemple de la soumission remportée par un consortium composé de SNC-Lavalin visant la privatisation de l'autoroute ontarienne 407. «Il a fallu un travail concerté. Principal conseiller financier de SNC-Lavalin, nous avons travaillé au montage financier. Et l'appui de la Banque de Montréal, à une tranche de plus de un milliard de dollars, est venu faciliter la transaction. Tout cela découle d'une approche intégrée.»

Un signe

Dans ses nouvelles fonctions, Jacques Ménard sera également appelé à représenter le président du conseil de l'institution auprès des instances publiques pour traiter toutes les questions d'envergure québécoise. «La Banque de Montréal envoie ainsi un signe à nos 5200 employés au Québec, à nos clients et au milieu institutionnel, gouvernemental comme financier, que le Québec demeure un des marchés les plus importants de la banque», a renchéri M. Ménard.

La Banque de Montréal est engagée dans un processus de restructuration qui implique l'adoption d'une gestion axée sur la valorisation de ces trois grands groupes d'activités, à savoir les particuliers et les entreprises, la gestion du patrimoine et les grandes entreprises. «J'annonce aujourd'hui que nous allons financer les valeurs de base, les compétences et les secteurs d'activité de services financiers aux particuliers et aux entreprises de la Banque de Montréal [...] une seule entité d'envergure nord-américaine, le groupe Particuliers et entreprises», avait lancé le nouveau président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, Anthony Comper, lorsqu'il a pris le relais de Matthew Barrett, en février dernier.

risque de dépasser l'offre. «Nous observons un manque de produits dans toutes les divisions», a déclaré M. Racine. Un automne difficile se prépare pour nos clients.» Il a affirmé que la direction prendra un certain nombre de mesures pour produire davantage, notamment en améliorant l'efficacité de ses opérations, en favorisant une croissance interne et en procédant à des petites acquisitions.

À la recherche d'une usine

L'entreprise est notamment à la recherche d'une usine dans le domaine du rembourrage depuis un an. Elle a déjà un petit secteur du meuble rembourré mais, avec un chiffre d'affaires de 10 millions, il est nettement insuffisant. Le président de Shermag a expliqué que les grands détaillants favorisaient la présentation de collections comprenant toutes les pièces de la maison. Shermag, qui se spécialisait surtout dans l'ameublement de chambres à coucher, a entrepris de réorganiser sa division Bédard pour accroître la fabrication d'ameublement de salle à diner. Mais elle néglige toujours le marché du salon, qui, selon M. Racine, devrait représenter 40 % de son chiffre d'affaires.

Le président de Shermag n'a pas caché sa frustration au sujet du cours de l'action de l'entreprise. Alors qu'elle se transigeait à 18,25 \$ en 1998, elle ne s'échange plus qu'à 6,70 \$. «Il semble que le marché ne nous reconnaisse pas à notre juste valeur», a-t-il déploré. L'entreprise a donc décidé de procéder à une offre publique de rachat d'actions pour fin d'annulation. Cette initiative devrait améliorer le rendement sur les fonds propres de Shermag et démontrer la confiance de la direction dans cette entreprise.

Shermag vise le rachat d'un maximum de 664 283 actions ordinaires, soit 5 % de toutes les actions ordinaires en circulation.

EN BREF

Papier journal: l'industrie a roulé à 93 % de sa capacité en juillet

(Le Devoir) — L'industrie canadienne du papier journal a opéré à 93 % de sa capacité en juillet, comparativement à 81 % pour le même mois en 1998 (à ce moment, plusieurs usines dans l'est du Canada étaient en grève). Les envois totaux ont augmenté de 17,2 %. Les ventes au Canada ont progressé de 4,8 %, de 18,9 % aux États-Unis et de 20,1 % dans les marchés d'outre-mer. À la fin de juillet, les stocks de papier journal des usines canadiennes s'élevaient à 454 000 tonnes, en hausse 32 000 tonnes par rapport au mois précédent. Aux États-Unis, les journaux quotidiens ont accru leur consommation de 4,2 % par rapport au même mois en 1998. Pour les sept premiers mois de 1999, la consommation totale aux États-Unis est en hausse de 1,4 % par rapport à la même période en 1998. À la fin de juillet, les consommateurs américains détenaient des stocks représentant 44 jours d'approvisionnement.

Entente à l'usine Rolls-Royce de Lachine sur un nouveau contrat de travail

(Le Devoir) — La menace de grève est écartée à l'usine Rolls-Royce de Lachine. Les parties ont conclu une entente pour le renouvellement du contrat de travail des quelque 800 salariés de la production membres de la FTQ. L'entente a été ratifiée à plus de 80 % par les membres réunis en assemblée générale hier. Les syndicats ont obtenu notamment des augmentations de salaires de l'ordre de 10 % sur trois ans, ainsi que des améliorations au régime de retraite et aux avantages sociaux.

Révision à la baisse du PIB américain

Washington (AFP) — La progression du PIB aux États-Unis au deuxième trimestre 1999 a été révisée de 2,3 % à 1,8 % en rythme annuel, a annoncé hier le département américain du Commerce. Les analystes tablaient généralement sur une révision du même ordre. Un indice de prix lié au PIB a également été revu légèrement à la baisse, à +1,5 % contre +1,6 % précédemment. Les ventes finales — la progression du PIB moins la variation des stocks — ont augmenté de 3 % au deuxième trimestre comparativement à une première estimation de 3,2 %. La croissance avait atteint 4,3 % pendant les trois premiers mois de l'année.

Salaires hebdomadaires: peu de changement en juin

Ottawa (PC) — Statistique Canada rapporte que la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des salariés canadiens est restée pratiquement inchangée en juin par rapport à mai, soit à 609,89 \$. Au cours de la dernière année, la rémunération hebdomadaire a augmenté de moins de 1 %. D'ailleurs, depuis juin 1997, les taux de croissance des salaires hebdomadaires sont plutôt modérés. Pour ce qui est des salariés payés à l'heure, leur rémunération hebdomadaire a augmenté en moyenne de 0,4 % durant la dernière année, tandis que celle des employés à salaire fixe a connu une hausse de 1,8 %. En juin, les employés rémunérés à l'heure pour l'ensemble des secteurs ont travaillé en moyenne 31,5 heures, y compris les heures supplémentaires. Ce chiffre est demeuré pratiquement inchangé par rapport à celui de mai. Au Québec, le salaire hebdomadaire moyen a varié de 0,4 % en juin pour passer de 570,15 \$ à 572,24 \$.

Axcan Pharma a dégagé des revenus de 12,6 millions

(Le Devoir) — Au cours du troisième trimestre terminé le 30 juin 1999, Axcan Pharma a dégagé des revenus de 12,6 millions, relativement inchangés par rapport au trimestre correspondant de 1998. Pour les neuf premiers mois, les revenus se sont élevés à 35,3 millions, en hausse de 14 % comparativement à 31 millions. Axcan a terminé le troisième trimestre avec un bénéfice provenant des activités poursuivies de 613 000 \$, soit 0,04 \$ par action, comparativement à 204 000 \$, ou 0,01 \$ par action. Pour les neuf premiers mois, elle affiche un bénéfice provenant des activités poursuivies de 579 000 \$, soit 0,04 \$ par action, comparativement à 1,3 million, ou 0,08 \$ par action, pour la période correspondante de l'an dernier. Au cours du trimestre, l'entreprise s'est départie des actions de sa filiale spécialisée dans la contraception et la prévention des maladies transmissibles sexuellement, dans le but de mieux se concentrer sur la gastro-entérologie.

Première commande de wagons en Israël pour Bombardier

(AFP) — Bombardier a annoncé hier avoir reçu une première commande en Israël, d'une valeur d'environ 48 millions, pour la livraison de quatre trains de quatre wagons de passagers. La commande a été passée par la Ports and Railways Authority-Israël Railways de Tel-Aviv, a précisé Bombardier, ajoutant qu'il s'agirait de wagons à double niveau offrant 506 places assises par train de quatre wagons. Le contrat s'inscrit dans le cadre d'un programme de développement du transport ferroviaire en Israël, en particulier dans la région de Tel-Aviv.

Gildan s'est inscrite à la Bourse de New York

(PC) — L'entreprise Vêtements de Sport Gildan s'est inscrite à la Bourse de New York. Dès le mois prochain, ses titres se négocieront sous le symbole GIL. «Gildan ayant une vision internationale, nous croyons que notre inscription à la Bourse de New York ne manquera pas de nous donner une plus grande visibilité auprès des investisseurs», a affirmé le président de Gildan, Greg Chamandy. D'autre part, Gildan a fait part de son intention d'annuler son inscription à la American Stock Exchange. Les titres de Gildan continueront toutefois de se négocier aux bourses de Montréal et de Toronto.

ÉCONOMIE

Baisse du bénéfice à la Banque Laurentienne, hausse à la Banque Nationale

LE DEVOIR ET LA PRESSE CANADIENNE

Le bénéfice net de la Banque Laurentienne a connu une baisse au troisième trimestre de 1999 par rapport à la même période de l'exercice précédent.

La Banque Nationale a ainsi enregistré un bénéfice net de 104 millions au troisième trimestre de 1999, ou 0,57 \$ par action, comparativement à 98 millions, ou 0,53 \$ par action, au trimestre correspondant de 1998.

Pour les neuf premiers mois, le bénéfice net se chiffre à 307 millions, contre 293 millions un an plus tôt, et le rendement des capitaux propres, à 15,5 % contre 14,7 %.

Elle a, de plus, précisé que les dépôts aux particuliers sont relativement stables depuis un an, mais que l'épargne sous gestion des particuliers totalisait 35,4 milliards au 31 juillet dernier, en hausse de 13 % sur un an.

De 17,8 à 12,8 millions

Pour sa part, la Banque Laurentienne a enregistré un bénéfice net de 12,8 millions au troisième trimestre, soit 0,46 \$ par action. Au trimestre correspondant de 1998, ce bénéfice net atteignait les 17,8 millions, ou 0,72 \$ par action.

Au cours d'un entretien, le président et chef de la direction de la Banque Laurentienne, Henri-Paul Rousseau, a expliqué que l'institution avait décidé de procéder à des investissements importants pour se doter d'un réseau moderne et performant, pour offrir de meilleurs services à la clientèle et pour assurer la conformité des systèmes au passage à l'an 2000.

«Je n'ai pas été chanceux, nous avons fait cet effort de croissance au moment où nous étions dans une guerre commerciale entre banques», a déclaré M. Rousseau. «Ça a profité aux consommateurs, mais comme je suis plus pesant dans les activités aux particuliers, j'en ai subi les effets négatifs.»

Il a toutefois affirmé que la Banque Laurentienne avait déjà gagné son pari parce qu'elle avait enregistré une très forte croissance de ses activités au troisième trimestre. «On a plus de 400 millions de dollars d'augmentation de notre actif, a-t-il fait valoir. Ça fait une croissance annuelle de plus de 16 %.»

Le président de l'institution a ajouté, dans son communiqué, qu'un programme de réduction des dépenses, avec l'objectif de réduire les frais d'exploitation à un niveau de 325 millions par année, a été amorcé au troisième trimestre. «La banque prendra les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif sans affecter sa force de vente et la qualité de service à sa clientèle.»

La SGF investit 10 millions dans Infectio Diagnostic

LE DEVOIR

Des investissements de 11 millions ont été consentis à Infectio Diagnostic afin d'accélérer le développement des trousseaux diagnostiques de l'entreprise de Québec. Il devrait en résulter la création d'une cinquantaine d'emplois.

La Société générale de financement du Québec investit 10 millions dans Infectio Diagnostic pour détenir une participation minoritaire dans l'entreprise. De son côté, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches injecte un million dans le projet, portant ainsi son investissement total dans Infectio à 1,7 million.

«L'annonce d'aujourd'hui permettra le développement et la commercialisation de sondes moléculaires (trousseaux) destinées au diagnostic rapide des infections, principalement celles causées par des bactéries et des champignons, et à la détection des gènes de résistance aux antibiotiques», a souligné le président de la SGF, Claude Blanchet.

On rappelle que le temps est un facteur crucial dans le diagnostic et le traitement des infections bactériennes et fongiques.

Le vice-premier ministre Bernard Landry a souligné, pour sa part, que ce projet maintiendra en poste les 57 employés d'Infectio, et créera quelque 50 emplois additionnels au cours des deux prochaines années.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Africa, Germany, Saudi Arabia, Australia, Austria, Bahamas, Barbados, Belgium, Bermuda, Brazil, Caribbean, Chile, China, Egypt, Spain, USA, Europe, France, Greece, Hong Kong, India, Italy, Jamaica, Japan, Mexico, Netherlands, Poland, Portugal, Dominican Republic, Czech Republic, Russia, Singapore, Slovakia, Slovenia, Switzerland, Ukraine, and Venezuela.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

Summary table with columns: Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%)

La Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal including indices like XXM, XCB, XCO, XCM, XCF, XCI, and XCV.

La Bourse de Toronto

Table of stock market data for Toronto including indices like TSE 35, TSE 100, TSE 200, TSE 300, and various sector indices.

La Bourse de Vancouver

Table of stock market data for Vancouver including indices like Indice général.

Le Marché Américain

Table of US market data including indices like 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, 65 Dow Jones Composé, Composite NYSE, Indice AMEX, S&P 500, and NASDAQ.

Les plus actifs de Toronto

Table of top active stocks in Toronto including SEARCH ENERGY CP, POCO PETR LTD, AIR CANADA, RANGER OIL LTD, RIGEL ENERGY CP, etc.

Les plus actifs de Montréal

Table of top active stocks in Montreal including DOMTAR INC, TELEGLobe INC, AIR CANADA, TRANSCADA, BIOCHEM PHARMA, MICRO TEMPUS INC, TALISMAN ENERGY, etc.

MONTRÉAL

Summary table for Montreal market with columns: XXM, 3827,84, -34,40

TORONTO

Summary table for Toronto market with columns: TSE 300, 7159,15, -63,48

NEW YORK

Summary table for New York market with columns: Dow Jones, 11 198,45, -127,59

DOLLAR

Summary table for Dollar market with columns: 1\$ canadien, 66,59¢ us, -0,23

OR

Summary table for OR market with columns: à New York, 253,20 \$ us, +0,20

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Main table of stock market data for Montreal, organized by sector (K, L, S, T, M, N, E, F, G, H, O, P, Q, R) with columns for stock name, volume, price, and change.

Investmax Courtage à escompte. Mini-conférence gratuite. Lors de ces mini-conférences, un présentateur vous montrera sur écran géant nos différents outils d'analyse boursière et vous expliquera les avantages du nouveau courtier escompteur Investmax.

chuté? Suivez l'actualité tous les jours LE DEVOIR. Large graphic advertisement with a background image of a city skyline.

É D I T O R I A L

Un indice ne fait pas le printemps

La majorité des allophones utilise le français plus que l'anglais dans des contextes publics au Québec, et même à Montréal. Le quart des anglophones également. Le nouvel «indice du français, langue d'usage public» montre une certaine forme d'attraction du français. Mais il laisse plusieurs questions sans réponse et ne permet guère d'orienter pour l'avenir la politique linguistique.

La création, à la demande du gouvernement, d'un «indice du français, langue d'usage public», avait suscité des objections parmi les chercheurs et au sein du Parti québécois avant même son dévoilement, hier, par le Conseil de la langue française. On craignait que cet indice serve à embellir artificiellement la situation du français à Montréal.

Par exemple, on sait depuis hier que 71 % des Montréalais, lorsqu'on considère l'île dans son ensemble, utilisent le français dans leurs communications publiques alors qu'il n'y a que 55 % des habitants de l'île qui utilisent cette langue à la maison.

Les craintes et les réserves soulevées à l'égard de l'utilisation qui pourrait être faite de cet indice ne sont pas complètement dénuées de fondement. Il est clair que d'aucuns voudront l'utiliser pour proposer un relâchement de la politique linguistique. C'est sans doute pour éviter ce genre de glissement que la présidente du CLF, Nadia Assimopoulos, s'est empressée de dire, hier, que la situation du français reste «fragile» à Montréal.

Il va de soi que l'usage du français à la maison reste un facteur beaucoup plus déterminant de transmission de cette langue, mais aussi et surtout de la culture dont elle est le véhicule, aux générations suivantes, que son utilisation au dépanneur ou au CLSC. C'est pourquoi l'indice de langue d'usage public ne doit pas se substituer à celui d'usage à la maison lorsqu'il s'agira d'évaluer, sur le long terme, la situation du français au Québec.

Par contre, la création de ce nouvel indice, pourvu que l'on sache en distinguer les limites, peut être utile à plusieurs fins.

D'abord, cet indice met en lumière le fait que la politique linguistique au Québec n'est pas une politique assimilationniste, comme cherchent trop souvent à le faire croire les détracteurs du Québec au Canada anglais et à l'étranger. Ainsi, l'indice fait nettement apparaître que l'objectif de la Charte de la langue française de faire du français la langue publique commune au Québec est compatible avec le pluralisme des langues dans la sphère privée. En effet, bien que la majorité des allophones affirment utiliser le français en public, ils continuent à parler leur langue maternelle à la maison.

Ensuite, l'indice mesure la force relative d'attraction du français dans certains contextes publics, ce qui permet de fonder l'analyse sur autre chose que des préjugés ou des anecdotes. Il permet de relativiser la vieille dichotomie anglophones-francophones en montrant que la situation linguistique québécoise change, devient plus floue à cause du métissage, que les catégories sont moins échantonnées qu'autrefois. Il indique où se trouvent certaines passerelles, certains lieux d'échange et de recrutement de nouveaux francophones. Il met en évidence l'importance du milieu de travail pour la francisation des nouveaux arrivants.

On peut dire que le nouvel indice offre de la situation un portrait plus rose. Mais il révèle encore certaines réalités persistantes. Par exemple, si le quart des anglophones utilisent le français en public, les deux tiers des Anglo-Québécois utilisent presque exclusivement l'anglais dans leurs communications publiques. À l'inverse, 91 % des francophones montréalais utilisent presque exclusivement le français. Les deux solitudes existent donc encore dans une très large mesure.

Cette réalité apparaît également clairement dans les données relatives à la consommation des médias. À peine 2 % des anglophones écoutent les nouvelles en français à la télévision, contre 10 % qui s'informent en anglais par le petit écran.

Il faut dire que ces données reflètent le choix que nous avons fait au Québec, au cours des dernières décennies, de maintenir le dualisme institutionnel qui permet aux anglophones et aux francophones d'avoir leurs réseaux respectifs d'éducation, de santé, etc. Cette réalité tend toutefois elle aussi à s'atténuer, comme l'indiquent les données rassemblées par Jack Jedwab sur la fréquentation scolaire.

Cette évolution mériterait d'être analysée plus en profondeur par le conseil, comme d'autres que ce nouvel indice laisse en suspens.

Ainsi, on apprend dans les documents du CLF que les jeunes francophones utilisent, dans une proportion beaucoup plus élevée que les plus vieux, aussi bien le français que l'anglais dans leurs communications publiques. Mais on ne sait pas s'il s'agit d'un effet de mode ou de génération. On ne sait pas, surtout, quelle conséquence pour l'avenir du français la pratique courante de ce genre de bilinguisme peut avoir.

De même, on sait que le quart des anglophones parle français dans certains contextes publics. Mais nous n'avons aucune idée de la motivation de ces derniers. Nous n'avons aucune idée du niveau de loyauté à cette langue ressentie par ces nouveaux «locuteurs du français», pour reprendre le terme des sociolinguistes. Parlent-ils cette langue par commodité ou adhèrent-ils au combat pour sa préservation et sa diffusion?

Toute la question de la langue de travail reste en suspens. Bref, bricoler des indices comporte un certain intérêt. Mais des questions plus fondamentales pour l'avenir de la politique linguistique au Québec doivent être abordées, sans quoi ces données resteront de peu d'utilité.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Recherche-Nortel a 25 ans : on ferme!

La fermeture des magasins Eaton au Québec, suivie de l'annonce de la faillite de cette entreprise vieille de 130 ans, a jeté dans l'ombre la disparition du centre de recherche de la société Nortel de l'Île-des-Sœurs, fermeture annoncée il y a quelques temps. Ce centre de recherche qui, à l'origine, s'appelait Bell-Northern Research (BNR), aurait fêté ses 25 ans d'activité en décembre de cette année.

Le laboratoire de recherche BNR, fondé en décembre 1974, est l'œuvre conjointe de deux hommes qui se sont battus pour la création de BNR-Québec, comme on peut lire dans *L'Empire invisible — Histoire des télécommunications au Canada*, de Jean-Guy Rens (PUQ 1993).

Ces deux hommes étaient le vice-président exécutif de Bell Canada, René Fortier, et le vice-président de BNR, Charles Terreault. Le centre de recherche et développement voyait le jour à la suite de la demande des Québécois pour une antenne francophone dans le domaine de la recherche en télécommunications. Rappelons que le R-D de l'Île-des-Sœurs est né quatre ans après celui d'Ottawa, de janvier 1971. Le président et chef de la direction de Bell du temps était Jean Monty, actuel p.-d.g. de BCE. Celui qui a vu naître BNR-Québec est aussi témoin de sa fin.

Qui sont ces ingénieurs francophones? René Fortier, malheureusement décédé trop jeune, et Charles Terreault, sont deux avant-gardistes du monde des télécommunications: Fortier est le concepteur du puissant réseau de télécommunications de la Sûreté du Québec et Terreault, esprit novateur, dirigeait, en octobre 1977, les travaux de l'installation dans son réseau du premier tronçon de fibre optique au Canada entre les rues Belmont et Ontario, à Montréal.

À ses débuts, le Centre BNR comptait environ 200 employés. «Néanmoins, l'effectif stagnera pendant une quinzaine d'années, jusqu'en 1991, alors qu'on annonce que, d'ici cinq ans, elle portera son effectif à plus de 800 personnes et qu'elle doublera la superficie de son laboratoire», écrit l'auteur Jean-Guy Rens. L'objectif n'a jamais été atteint. L'année suivant l'annonce, en 1992, Jean Monty quitte la présidence de Bell pour

celle de Northern Telecom (Nortel).

1974-1999: au terme de 25 années d'une faible «antenne francophone» dans la recherche en télécommunications, celle-ci est frappée et déclassée par le satellite de la mondialisation. Cette fin de l'«antenne technologique» préfigure-t-elle, à plus ou moins long terme, l'affaiblissement et la fin de la culture francophone au Canada? C'est à suivre.

Pierre-Paul Roy
Retraité, ancien cadre chez Bell
Laval, 22 août 1999

Le vote des jeunes tenu pour acquis

Ayant acquis le droit de voter en 1998, je fais théoriquement partie du «0,5 % de plus à l'option souverainiste» sur lequel Bernard Landry compte pour gagner le prochain référendum. Cette prise de position me choque et m'inquiète à la fois. Je suis choquée d'abord parce qu'en tant qu'étudiante qui n'avait pas le droit de voter en 1995, je suis abasourdie de constater que le vote des jeunes est tenu pour acquis.

Pourtant, nous étions à peine nés en 1980 et n'avons rien vécu de ce qu'on appelle Meech et Charlottetown. Certains, dont je suis, ont milité pour le OUI au référendum de 1995, mais n'ont plus entendu parler de la souveraineté depuis. Pire, certains d'entre nous ne pourraient même pas expliquer ce que c'est. Pour eux, ça ne représente rien. Comment pourrions-nous devenir ou demeurer souverainistes?

Je suis inquiète ensuite parce qu'en tant que démocrate, je comprends mal qu'un ministre aussi important du gouvernement puisse s'en remettre à «l'écoulement du temps» pour gagner l'assentiment d'une majorité de citoyennes et de citoyens du Québec à un projet de société dont ils n'ont pas débattu depuis des années. Les leaders de la classe politique sont-ils en train de renoncer à leur devoir de délibération et de persuasion et de sombrer dans la pensée magique? Nostradamus a-t-il annoncé que les jeunes électeurs deviendraient souverainistes par enchantement?

Si le Parti québécois veut vraiment que le Qué-

bec devienne un pays d'ici 2001, il devra rapidement refaire place au véritable débat sur ce projet de société, sans tenir rien ni personne pour acquis. De plus, il faut surtout nous inclure dans ce débat parce qu'après tout, nous habiterons le Québec, souverain ou pas.

Anna Gibert-Marinelli
Étudiante
Montréal, 22 août 1999

Majorité simple et majorité absolue

Si je suis d'accord avec Daniel Turp lorsqu'il affirme que Stéphane Dion est un «sophiste des temps modernes» (*Le Devoir*, 20 août 1999), nous devons tout de même reconnaître que ce grand défenseur de l'orthodoxie fédéraliste a tout de même bien compris à quel point la charge émotive des mots est primordiale en politique. Si le porte-parole du Bloc québécois et tous les souverainistes ne doivent surtout pas à leur tour sombrer dans la démagogie, ils pourraient au moins employer les mots justes lorsque ces derniers sont, de plus, à leur avantage: quand cessera-t-on de parler erronément de «majorité simple» pour désigner la règle démocratique du 50 % + 1, alors que l'expression appropriée est «majorité absolue»?

Le Nouveau Petit Robert, édition 1994, p. 1332, nous apprend en effet que la majorité absolue est «le total des voix supérieur à la moitié des suffrages exprimés», alors que la majorité simple (ou relative) est le «groupement de voix supérieur en nombre à chacun des autres groupements, mais inférieur à la majorité absolue». C'est, par exemple, par majorité simple que le plus souvent un parti politique se fait élire (une majorité mais sous la barre des 50 %) et un référendum à deux options se soldera nécessairement par une majorité absolue.

Si les souverainistes employaient plus souvent l'expression appropriée de «majorité absolue», Stéphane Dion et ses fantasmes de l'utopie canadienne devraient alors expliquer aux Québécois pourquoi, maintenant que la souveraineté est proche, l'absolu ne suffirait plus!

Patrice Savignac-Dufour
Montréal, août 1999

LIBRE OPINION

Sommet de la jeunesse: le rendez-vous du Québec avec son avenir

CONCERTATION JEUNESSE

Concertation jeunesse regroupe 21 organismes de jeunes

L'inclusion sociale, la lutte contre la précarité et le décrochage social, la participation des jeunes citoyens à la société québécoise, voilà les valeurs qui devraient animer les réflexions dans la démarche du Sommet du Québec et de la jeunesse. Nous nous retrouverons bien assez tôt dans des débats budgétaires; ainsi, nous préférons pour l'instant soumettre les principales avenues à discuter dans chacun des chantiers du sommet ainsi qu'un angle d'approche pour trouver des solutions concrètes. Le Sommet du Québec et de la jeunesse représente une occasion privilégiée pour se doter d'une politique jeunesse cohérente qui prend en compte ces valeurs.

Se trouver sans-emploi, peu importe l'âge, est un drame qui entraîne trop souvent un décrochage social et les ratés d'Emploi-Québec n'aident en rien la situation de nombreux jeunes et d'organismes qui leur viennent en aide. Mais encore faut-il que cet emploi soit de qualité et offre des conditions de travail décentes. La précarité, caractérisée par une protection sociale inadéquate des travailleurs autonomes et à statut précaire, constitue un frein aux projets à long terme comme la décision d'avoir des enfants. Le sommet doit être l'occasion de créer les conditions permettant une baisse significative du taux de chômage des jeunes.

Aussi, nous croyons indispensable de favoriser la pleine participation des jeunes aux décisions économiques pour que le Québec bénéficie de leur créativité et de leur sens de l'initiative. Cela implique la présence de jeunes autant au sein de la fonction publique, où ils font de plus en plus office de minorité (1,36 % des employés réguliers sont des jeunes), que des conseils d'administration des entreprises et des exé-

cutifs syndicaux. Nous jugeons primordial d'encourager les initiatives des jeunes entrepreneurs en soutenant l'entrepreneuriat individuel ou collectif, notamment par une simplification et un meilleur arriimage entre les différentes mesures.

Le sommet doit avoir pour objectifs de réduire radicalement le taux de décrochage au secondaire et de conserver le même nombre de diplômés universitaires malgré la diminution prévisible du poids relatif des jeunes dans la société au cours des années à venir. Pour combattre le décrochage scolaire, il importe d'augmenter les ressources pour soutenir les élèves en difficulté avant qu'ils ne se découragent, et celles qui font de l'école un milieu de vie stimulant et intéressant.

Par ailleurs, l'organisation scolaire doit être revue et diversifiée: il est inacceptable, par exemple, qu'à peine 5000 jeunes soient inscrits en formation professionnelle au secondaire, dont une minorité ont moins de 18 ans, alors que ces formations permettent souvent d'accéder à un emploi de qualité. Cela demande d'ouvrir de nouveaux programmes auxquels il sera possible de s'inscrire sans renoncer à une formation collégiale ou universitaire.

De plus, il faut développer davantage les programmes de stages, aux différents niveaux, et revoir les conditions de travail qui y sont rattachées. Examiner concrètement l'état des passerelles entre l'école et le marché du travail représente un enjeu qui doit aussi être soumis à l'examen des chantiers.

Ajoutons que la situation économique des étudiants est précaire. Bon nombre d'entre eux sont contraints de travailler de multiples heures pour payer leur loyer, leur épicerie, leurs frais de scolarité universitaires, voire leur taxe à l'échec collégial. Plusieurs doivent s'exiler pour étudier, et certains ne reviendront pas, au grand dam des communautés rurales qui devront se priver de

leur dynamisme et de leur vision nouvelle.

Une société équitable passe par le respect des valeurs démocratiques d'égalité, de liberté, de tolérance. Ainsi, l'égalité entre les femmes et les hommes, de même que le respect de la diversité culturelle, doivent être considérés dans l'élaboration de toute solution en regard des problèmes que vivent les jeunes. L'équité devrait être un objectif aussi fondamental, sinon plus, pour le gouvernement, qu'à pu l'être le rétablissement de l'équilibre budgétaire au cours des dernières années. Les experts affirment que nous sommes la première génération qui sera plus pauvre que celle de ses parents. L'équité, c'est bien sûr un rôle actif de l'État dans la redistribution de la richesse et l'accès à un revenu décent. C'est aussi l'établissement de conditions de réussite sociale et d'amélioration de la qualité de vie pour toutes et tous, incluant les jeunes handicapés. C'est l'abolition des politiques discriminatoires qui ne font qu'accroître la précarité économique des jeunes, tels les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi et aux congés parentaux actuellement financés par le fédéral.

Trop souvent, la précarité économique (salaire minimum, aide sociale) combinée à l'isolement social, mènent des jeunes au décrochage social et à des réalités heurtantes: prostitution, alcoolisme, toxicomanie, voire le suicide. Un grand nombre de citoyens s'impliquent dans des groupes communautaires qui font des miracles quotidiens avec des ressources limitées, des groupes qui ne se contentent pas de ramasser les pots cassés mais qui font de la prévention, de l'éducation populaire. En complémentarité avec certains services publics, ces groupes doivent bénéficier d'une reconnaissance réelle et d'un financement adéquat.

Enfin, si l'on veut agir à long terme afin de prévenir le décrochage social et la précarité économique, les interventions

après des jeunes devraient d'abord viser à les préparer, à les outiller, et ce, dès l'adolescence, voire dès l'enfance, pour devenir des citoyens actifs et réussir leur intégration sociale et économique. L'implication des jeunes de tous les âges dans les lieux de décision leur permettra de s'enraciner dans leur communauté plutôt que d'être conduits à l'exode ou au décrochage social. En plus de réfléchir aux réalités vécues par les adolescents, il serait pertinent d'inviter les adolescents à s'exprimer eux-mêmes dans le cadre du sommet.

Il est déjà difficile pour un jeune de s'intégrer socialement. S'adapter à une nouvelle culture, le concilier avec celle de ses parents, parfois même apprendre une ou deux nouvelles langues... le défi est de taille pour un jeune immigré. Une meilleure reconnaissance des études ou expériences de travail acquises dans leur pays d'origine faciliterait grandement leur intégration et leur participation à la société québécoise. La première ouverture sur le monde, c'est d'abord l'ouverture sur le monde qui vient ici bâtir le Québec de demain.

Des mesures simples favorisant l'ouverture sur le monde devraient s'appliquer rapidement, notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement de langues secondes et l'ajout de ressources consacrées à l'apprentissage d'une troisième langue. Les programmes d'échanges internationaux devraient être encouragés et multipliés. Pensons aussi à la reconnaissance des études à l'étranger, souvent problématique. Les voyages — d'études en plus! — auraient-ils cessé de former la jeunesse?

Le sommet doit aborder la jeunesse dans sa globalité, chaque sphère de la vie influençant les autres. Souhaitons que le gouvernement et la société civile en général partageront notre vision des enjeux auxquels nous nous attaquons ensemble dans ce qui sera, nous l'espérons, un rendez-vous historique du Québec avec son avenir.

IDÉES

Ville-hôtesse du VIII^e Sommet de la Francophonie

Quand la mémoire défaille

Moncton doit son nom à l'un des responsables de la déportation des Acadiens en 1755

FRANÇOIS BABY

L'auteur est professeur spécialisé en médias à l'Université Laval

Extraits d'un texte tiré de l'édition d'août de L'Action nationale

La ville de Moncton en Acadie est cette année le site du Sommet des pays francophones. Il faut se réjouir que les Acadiens soient les hôtes de ces importantes assises, car ce n'est que justice. Peu de peuples ont en effet autant mérité de l'histoire. Victime d'un cruel génocide au milieu du XVIII^e siècle, le peuple acadien a su reprendre souffle et reconquérir, à l'arraché, son droit à l'existence à travers des difficultés inouïes. [...]

Mais la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick doit son nom à l'officier britannique Robert Monckton, qui fut actif en Acadie de 1755 à 1758 et dans la région de Québec au cours du siège de la ville par Wolfe, en 1759.

Le fait d'avoir donné le nom de ce soldat à cette ville n'est pas sans soulever de graves problèmes sur les plans social, politique et éthique. Monckton fit en effet, comme militaire en Acadie et dans la région de Québec, des gestes inacceptables et d'une grande cruauté qui équivalent, à n'en pas douter, à des crimes de génocide, à des crimes contre la paix, à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. [...]

L'agression contre les forts Beauséjour et Gaspereau

En juin 1755, Robert Monckton, à la tête de 2270 hommes à bord de 31 navires de transport accompagnés de trois navires de guerre, mena une expédition qui lui permit de s'emparer par surprise, et sans provocations antérieures de la part des défenseurs français, du fort Beauséjour, puis, quelques jours plus tard, du fort Gaspereau, tous deux situés en territoire acadien, dans la baie de Chignectou en Nouvelle-Écosse. Monckton avait minutieusement préparé l'opération tenue secrète au cours de l'hiver précédent depuis Boston.

Ces agressions contre les deux forts français se sont produites sans déclaration de guerre, en pleine période de paix, car ni l'Angleterre ni la France n'étaient en guerre à ce moment-là. Ce n'est en effet que le 18 mai 1756 que commença la guerre de Sept Ans entre ces deux pays. [...]

Le génocide des Acadiens et Acadiennes

À la séance du 28 juillet 1755, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence, et son conseil décidaient de déporter les Acadiens. Le procès-verbal de la réunion stipule:

«Après mûre délibération, il fut convenu à l'unanimité que pour prévenir le retour des habitants français dans la province et les empêcher de molester les colons qui pourraient s'être établis sur leurs terres, il était urgent de les disperser dans les diverses colonies sur le continent et de noiser immédiatement un nombre de vaisseaux pour les y transporter.»

Trois jours plus tard, le 31, Lawrence envoie ses instructions au colonel Robert Monckton.



ARCHIVES LE DEVOIR

Au cours des opérations de «nettoyage ethnique» dont il assumait la responsabilité, Monckton fit déporter plus de 2100 Acadiens et Acadiennes de la région de Beaubassin, de Beauséjour et de l'isthme de Chignectou. Il confisqua leurs terres et leurs biens, fit brûler leurs demeures, leurs granges et dépendances et s'empara de leurs bestiaux.

«En conséquence le conseil a résolu et décidé qu'ils soient déportés hors de la province aussitôt que possible. Lon devra commencer d'abord par les habitants de l'isthme qui furent pris les armes à la main et qui de ce chef n'ont droit à aucune faveur de la part du gouvernement. [...]

«Afin de les empêcher de s'enfuir avec leurs bestiaux, il faudra avoir grand soin que ce projet ne transpire pas et le moyen le plus sûr pour cela me paraît d'avoir recours à quelque stratagème qui fera tomber les hommes, jeunes et vieux, surtout les chefs de famille, en notre pouvoir.»

«Vous les détiendrez ensuite jusqu'à l'arrivée des transports afin qu'ils soient prêts pour l'embarquement. Une fois les hommes détenus, il n'est pas à craindre que les femmes et les enfants ne s'enfuient avec les bestiaux. Toutefois, il serait très prudent, pour prévenir leur fuite, non seulement de vous emparer de leurs chaloupes, de leurs bateaux, de leurs canots et de tous les autres vaisseaux qui vous tomberont sous la main, mais en même temps, de charger des détachements de surveiller les villages et les routes.»

«Tous leurs bestiaux et leurs céréales étant confisqués au

profit de la Couronne, par suite de leur rébellion, et devant être appliqués au remboursement des dépenses que le gouvernement devra faire pour les déporter de ce pays, il faudra que personne n'en fasse l'acquisition sous aucun prétexte. Tout marché de ce genre serait de nul effet, parce que les habitants français sont dépourvus de leurs titres de propriété et il ne leur sera pas permis de rien emporter, à l'exception de leurs mobiliers et de l'argent qu'ils possèdent présentement.»

Destruction des villages

Le 8 août 1755, Lawrence donne de nouvelles instructions à Monckton:

«[...] comme il sera peut-être très difficile de s'emparer des habitants, vous devrez autant que possible détruire tous les villages des côtes nord et nord-ouest de l'isthme situés aux environs du fort Beauséjour et faire tous les efforts possibles pour réduire à la famine ceux qui tenteraient de se cacher dans les bois. Il faudra prendre grand soin de sauver les animaux et la récolte sur le champ, que vous pourrez faire rentrer sans exposer vos hommes au danger; vous devrez autant

Décriminalisation du travail du sexe

La prostitution: rien d'autre qu'un mal de société

N'est-il pas paradoxal de vouloir légitimer la sollicitation pour fins de prostitution, en tout temps et en tout lieu, alors qu'on dénonce de plus en plus le harcèlement sexuel?

YOLANDE GEADAH

L'auteur est consultante sur les questions ayant trait aux femmes et au développement.

Dernier de deux textes

Depuis que des prostituées ont commencé à s'organiser pour revendiquer l'amélioration de leurs conditions de travail, appuyées par des féministes sensibilisées aux abus et à la discrimination subis par ces femmes, on ne peut plus ignorer le vaste débat idéologique entourant la prostitution.

Les contraintes rigides imposées autrefois aux comportements sexuels au nom d'une morale puritaine et religieuse ont été balayées par la révolution sexuelle des années 70.

Une fois les consciences débarrassées de l'idéologie puritaine, on comprend que l'objection morale à la prostitution perde de son importance. De là à conclure qu'il faudrait éliminer toutes les barrières juridiques face à la prostitution il n'y a qu'un pas que certains s'empressent de franchir. Mais est-on réellement justifié de lier liberté sexuelle et prostitution, ou de parler du «droit» des personnes de se livrer à la prostitution?

La banalisation de la prostitution

Affirmer au nom des libertés sexuelles ou des contraintes économiques que la prostitution doit désormais être considérée comme un métier comme un autre me paraît totalement incompatible avec les idéaux féministes. La nécessité de réexaminer notre éthique et nos préjugés envers la prostitution ne signifie pas qu'il faille abandonner toute norme sociale en la matière. L'anomie, ou l'absence de normes sociales de comportement, a été érigée en valeur absolue.

La banalisation accrue de la prostitution dénote une profonde rupture entre le corps, les sentiments et l'intellect. Cette situation appelle

des efforts urgents visant à restaurer l'équilibre entre ces divers éléments par l'adoption et la promotion de nouvelles valeurs morales collectives pouvant guider nos comportements humains et sexuels. Ma position n'est sans doute pas très populaire à une époque où l'on se targue de «tolérance» et de relativisme absolu à l'égard des comportements sexuels et des valeurs morales. Loin de préconiser un retour à des valeurs puritaines, si chères à la droite, il faudrait, à mon avis, promouvoir de nouvelles valeurs morales axées sur des rapports humains et sexuels durables et égalitaires.

La prostitution ne peut en aucun cas être considérée comme un rapport égalitaire. On ne peut nier le fait que la prostitution, qui consiste à vendre son propre corps pour le plaisir d'autrui, est dommageable sur le plan psychologique à long terme et qu'elle porte donc atteinte à l'intégrité physique et émotive de la personne qui s'y livre. Sans parler des risques énormes de contracter le sida et d'autres maladies transmises sexuellement.

Même en l'absence de coercition, le fait de livrer son corps dans ce qu'il a de plus intime comme une simple marchandise, corvéable à merci, porte atteinte à la dignité humaine et aux droits humains fondamentaux.

On ne peut donc souscrire inconditionnellement à la prétention de considérer la prostitution comme un métier comme un autre. Toutefois, on ne peut rester indifférent ou sourd au cri d'alarme lancé par des organisations de protection des prostituées qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie. La brutalité policière et les abus de toutes sortes subis par les prostituées à travers le monde sont révoltants. Mais la réponse qu'il convient de donner à la revendication de la Coalition pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe visant la décriminalisation totale du «travail du sexe» sans aucun contrôle relève clairement d'un choix politique aux conséquences multiples.

Impact social de la décriminalisation

Outre les justifications philosophique et psychologique, trois types d'arguments plus pragmatiques sont utilisés par les tenants de la décriminalisation absolue: l'argument économique soulignant l'accroissement du nombre de personnes vivant de la prostitution au milieu d'une crise généralisée du chômage et de l'emploi, donc autant considérer la prostitution comme un métier comme un autre; l'argument juridique soulignant l'inefficacité des lois et des règlements qui n'ont jamais empêché la prostitution d'exister, donc autant les éliminer; et l'affirmation voulant que la prohibition pousse à la clandestinité et augmente les risques de violence et de discrimination à l'endroit des prostituées, donc mieux vaut éliminer toutes les barrières juridiques pour que les personnes pratiquant ce métier puissent le faire en paix et jouir pleinement de leurs droits. Mais la violence n'a pas été enrayée dans les pays qui ont opté pour la décriminalisation.

Le trafic sexuel

Loin de protéger les droits des individus, la décriminalisation risque plutôt de favoriser le trafic et le tourisme sexuels, comme cela s'est vu ailleurs. Ainsi, par exemple, l'élimination de l'article 210, qui incrimine le fait de tenir une maison de débauche, et de l'article 211, qui incrimine les proxénètes et le fait d'induire une personne à se livrer à la prostitution, reviendrait à laisser la porte grande ouverte aux trafiquants et autres commerçants sans scrupules voulant exploiter sans limites les personnes les plus vulnérables de notre société, à savoir les femmes et les jeunes (immigrants, réfugiés, chômeurs, etc.).

Si le trafic de femmes en vue d'une exploita-

tion sexuelle semble pour le moment éloigné de notre réalité, avec la décriminalisation totale de la prostitution il faudra sans doute éliminer toutes les barrières à l'endroit des prostituées en provenance d'autres pays.

Quant à l'élimination de l'article 213, qui incrimine la sollicitation de la part des prostituées dans les lieux publics, n'est-il pas paradoxal de vouloir légitimer la sollicitation pour fins de prostitution, en tout temps et en tout lieu, alors qu'on dénonce de plus en plus le harcèlement sexuel? Le droit de sollicitation des prostituées ne serait-il pas en contradiction avec le droit des autres citoyens de ne pas subir cette forme de harcèlement sexuel dans la rue et autres endroits publics?

L'anomie, ou l'absence de normes sociales de comportement, a été érigée en valeur absolue

Ainsi, même si la décriminalisation devait profiter à un certain nombre de personnes engagées dans le «travail du sexe», on peut difficilement adopter en la matière une approche purement corporatiste, sans tenir compte des conséquences à long terme sur tous les autres acteurs sociaux qui risquent d'en pâtir.

N'est-il pas plus sensé de reconnaître la prostitution pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un mal de société contre lequel il faudrait lutter au même titre que le chômage ou la délinquance, au lieu de tenter de la légitimer? Même sans prétendre l'éliminer complètement, ne vaudrait-il pas mieux chercher les moyens de freiner ce phénomène en s'attaquant à ses causes davantage qu'à ses manifestations, au lieu de préconiser la décriminalisation absolue qui ne ferait que favoriser son expansion? La solution réside, à mon avis, moins dans la décriminalisation totale que dans les efforts accrus pour la prévention et la réhabilitation.

Il reste bien sûr le problème ardu de la vio-

que possible empêcher les Français fugitifs et les Sauvages d'enlever ou de détruire les bestiaux.»

A Monckton revint l'honneur d'être le premier à exécuter les ordres de Lawrence, ce qu'il fit fidèlement et avec efficacité. [...]

Au cours des opérations de «nettoyage ethnique» dont il assumait la responsabilité, Monckton fit déporter plus de 2100 Acadiens et Acadiennes de la région de Beaubassin, de Beauséjour et de l'isthme de Chignectou. Il confisqua leurs terres et leurs biens, fit brûler leurs demeures, leurs granges et dépendances et s'empara de leurs bestiaux.

Les actions odieuses faites par Monckton en cette circonstance constituent à n'en pas douter un crime de génocide car elles correspondent tout à fait à la définition adoptée à cet effet par les Nations unies, qui stipule que constituent un génocide «l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toute population civile avant ou pendant la guerre ou les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux» (nous soulignons).

Responsabilité de l'auteur du crime

Pour tenter de diminuer la responsabilité de Monckton, on ne saurait plaider qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres reçus. Depuis le procès de Nuremberg de 1945, il est établi hors de tout doute que cette prétention ne constitue nullement une défense qui diminue la responsabilité de l'auteur de ces crimes. Aucun militaire n'est obligé d'exécuter des ordres criminels. S'il n'était pas d'accord, Monckton devait s'opposer — ce qu'il fit d'ailleurs avec Wolfe dans un autre domaine en 1759 — ou démissionner. Il préféra exécuter les ordres reçus; il doit donc en porter la responsabilité.

L'efficacité de Monckton lui valut d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse en remplacement de Lawrence en décembre 1755. À ce titre, il porte aussi la responsabilité, par la chaîne de commandement, de l'opération de capture et de déportation en Angleterre en 1758 de plus de 3000 Acadiens et Acadiennes qui s'étaient réfugiés dans l'île Saint-Jean.

Avec son actif la responsabilité directe ou indirecte de la déportation de plus de 5000 Acadiens et Acadiennes, Robert Monckton fut donc un des principaux auteurs et artisans de la réalisation des crimes de génocide commis par les Britanniques contre les Acadiens et Acadiennes entre 1755 et 1758. [...]

Le Canada est l'un des rares pays du monde, en dehors de l'ancienne Union soviétique, où, sans vergogne et avec autant de cynisme et de satisfaction, on affiche orgueilleusement et de façon permanente ceux qui ont été défaits, de représentations symboliques qui tentent de les humilier, de vouloir constater leur condition de vaincus et de glorifier leurs vainqueurs. Avec des villes portant les noms de Moncton, Colborne, etc., ou des rues qui s'appellent Wolfe, Amherst, Murray, Fraser, Moncton, etc.

Verrait-on à Paris une rue Adolf-Hitler ou encore une rue portant le nom de celui qui commandait la division Das Reich, qui a perpétré le massacre d'Oradour-sur-Glane en juin 1944? Verrait-on en France une ville s'appeler Rommel ou Goering?

Non vraiment, ce n'était pas la peine de sauver le soldat Monckton... de l'oubli, comme on l'a fait. On aurait dû plutôt laisser la poussière de l'histoire le revêtir d'un épais manteau de défaillance de la mémoire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (horizons); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Michon (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLIÉTÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION : Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Callem (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DGE

SUITE DE LA PAGE 1

plus tard, deux reportages de Radio-Canada avaient présenté les témoignages anonymes de trois personnes qui disaient avoir été embauchées pour voter illégalement. Un organisateur du réseau, Alberto Berardinucci, avait également été identifié par les trois témoins.

Hier, le DGE a accusé M. Berardinucci d'avoir «sciemment tenté de changer les résultats de l'élection dans la circonscription électorale d'Anjou dans le cadre des élections générales tenues le 30 novembre 1998» en recrutant et en aidant des personnes «à usurper l'identité d'un tiers afin qu'il soit admis à voter plus d'une fois». Le DGE lui réclame 5500 \$ pour sept accusations de manœuvres électorales frauduleuses selon la Loi électorale. Un autre organisateur, Claude Lavigne, a été accusé d'avoir aidé M. Berardinucci et est sommé de payer 1250 \$.

Deux personnes qui avaient été recrutées pour aller voter sous un faux nom ont également été accusées. Le DGE réclame donc 600 \$ à Lucie Riopel et 5500 \$ à Jean-Luc Poirier, soit le même montant qu'il réclame à M. Berardinucci, identifié comme étant la tête dirigeante du réseau. M. Poirier doit répondre de sept chefs d'accusation pour avoir frauduleusement voté, que ce soit lors du vote par anticipation ou lors du scrutin du 30 novembre 1998.

Lors des reportages entendus en février dernier, les témoins avaient raconté comment ils s'étaient rendus à un rassemblement dans une salle de Saint-Léonard. Ils s'étaient alors fait remettre les coordonnées d'une personne au nom de laquelle ils devaient aller voter avant de se rendre aux bureaux de scrutin. L'un des témoins avait affirmé avoir recommencé ce manège 24 fois en empochant dix dollars à chaque reprise.


L'enquête du DGE n'est pas terminée, a indiqué le porte-parole du DGE, Bernard Raynald, ce qui veut dire que d'autres accusations pourraient être portées. Une centaine de personnes ont été entendues par le DGE. Les accusés ont maintenant 30 jours pour répondre des charges qui pèsent contre eux. S'ils plaident non coupable, il y aura un procès.

C'est la première fois que le DGE va jusqu'à déposer des accusations d'avoir sciemment tenté de modifier le résultat d'une élection. Hier, le député libéral Jean-Sébastien Lamoureux s'est dit «surpris» des résultats de l'enquête du Directeur général des élections. Le chef de son parti, Jean Charest, n'a pas émis de commentaires. Les libéraux ont également tenu à préciser que les quatre accusés ne sont pas membres du parti. Quand à Pierre Bélanger, il était «heureux» des récents développements, même s'il reste un peu amer. «Est-ce qu'on a réellement été battus ou non?», s'est demandé l'ancien ministre. C'est certain qu'on se sent frustré. C'est comme si on avait été volé.

**MÊMES PROBLÈMES
UNE SOLUTION
LA SOLIDARITÉ**



(514) 257-8711
1-888-234-8533
www.devp.org



**S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.**

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7745, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FRANÇAIS

Les allophones choisissent majoritairement le français comme langue de vie publique

SUITE DE LA PAGE 1

surtout à la faiblesse du français au travail et au fait que les allophones font relativement peu de transferts linguistiques. «On ne peut faire abstraction de la fragilité du français dans certains milieux de vie, notamment au travail. De plus, l'adoption du français par les immigrants doit encore progresser. Enfin, il faut reconnaître que l'usage du français n'atteint pas sa pleine mesure, tant dans la région métropolitaine que dans l'île.»

Cette opinion est partagée par la présidente de l'Office de la langue française, Nicole René, qui note que la situation du français a relativement peu évolué depuis le bilan de 1996. À son avis, il faudra investir plus d'efforts à convaincre les entreprises qu'elles ont la responsabilité d'assurer le droit des francophones de travailler dans leur langue.

Le Conseil de la langue française a voulu faire du lancement de cet ouvrage un événement marquant de sa rentrée d'automne en invitant la presse dans les grands salons de l'hôtel Wyndham du Complexe Desjardins. Aux côtés de la présidente du CLF avaient pris place: la présidente de l'OLF, Nicole René; la sous-ministre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Madeleine Gagné; le directeur des études et de la recherche, Pierre Georgeault; le démolinguiste Paul Béland, auteur du rapport, et Guy Dumas, du Secrétariat à la politique linguistique.

Mais l'idée de faire de la langue d'usage public un nouvel indicateur linguistique ne fait pas consensus. La dissidence du professeur Charles Castonguay a déjà causé beaucoup de turbulence. Il ne voit pas comment on peut

considérer sérieusement un indicateur linguistique qui fait passer d'un trait la proportion de francophones de 55 à 71 % sur l'île de Montréal. Le président de la région de Montréal-Centre du PQ, Mario Beaulieu, s'est amené hier à la conférence de presse pour y exprimer lui aussi sa dissonance, une réaction qui risque de se transformer en mouvement de contestation au conseil national que le PQ tiendra les 24 et 25 septembre à Drummondville.

Pourtant, l'étude du CLF n'est pas à tous égards complaisante. Sur la base de l'indice d'usage public, cette recherche tend à démontrer que l'usage du français au travail est le plus faible de toutes les activités publiques des Québécois. Le français est la langue de travail de seulement 70 % des Québécois et de 54 % des Montréalais.

Dans leur analyse de l'évolution du français langue de travail, les chercheurs ont trouvé deux séquences. Jusqu'en 1970, le français avait accompli dans ce domaine des progrès considérables, mais la deuxième phase est plus «difficile, plus laborieuse et plus complexe». En conséquence, Nadia Assimpoulos a annoncé hier que le CLF allait poursuivre ces prochains mois des analyses détaillées sur la langue de travail.

À l'échelle du Québec, 23 % des anglophones parlent le français en public, alors que 11 % affirment le parler presque exclusivement. L'anglais est donc la langue principale de 77 % des anglophones et 60 % en font un usage presque exclusif. Sur l'île de Montréal, l'anglais est la langue principale de 80 % des anglophones et la langue exclusive de 67 % d'entre eux. En 1997, 90 % des anglophones de 65 ans et plus, résidents de l'île, disaient utiliser l'anglais en public.

L'évolution linguistique des allophones est à la fois en-

courageante et décevante. À ce jour, lorsque les allophones ont opté pour une autre langue, c'est en faveur de l'anglais. Même si seulement 36 % font des transferts linguistiques et que 64 % conservent leur langue d'origine, ils pourraient dorénavant opter en plus grand nombre pour le français. Chose certaine, les allophones choisissent majoritairement le français comme langue de vie publique.

Ce nouvel indice de langue d'usage public repose sur les réponses que 14 000 personnes ont données au cours d'un sondage réalisé par la firme Léger et Léger. Les questions portaient sur un éventail relativement large d'activités: le travail et la consommation de biens et services, tant des secteurs privé et public que parapublic.

Dans leurs activités publiques, les Québécois déclarent massivement (plus ou moins 90 %) utiliser le français dans les centres commerciaux, les petits commerces et les banques. *Idem* avec les associations professionnelles, les associations non professionnelles, le personnel de l'administration scolaire, le personnel des CLSC, le personnel des hôpitaux, leur médecin en clinique privée. Et dans les communications verbales avec le gouvernement.

En vertu de ses particularités, le nouvel indice d'usage public du français doit permettre, entre autres:

- d'évaluer jusqu'à quel point le français est devenu la langue usuelle du Québec;
- de mesurer le dynamisme du français face à l'anglais dans cette situation de concurrence;
- de réconcilier la persistance d'une langue maternelle d'origine, comme langue d'usage à la maison, avec le fait qu'un citoyen utilise généralement le français dans sa vie publique, signe d'adhésion à une société où le français est la langue commune.

RÉPARTITEURS

«C'est la saison des allergies, le SCFP doit être allergique au vote», ironise Hydro-Québec

SUITE DE LA PAGE 1

sables de la distribution d'énergie n'ont pas sabré le champagne bien longtemps.

Quelques heures après que la Cour supérieure eut accordé l'injonction provisoire, le syndicat a fait savoir qu'il refusait toujours de faire voter les 129 répartiteurs et spécialistes au sujet de cette grève dans laquelle ils ont été entraînés malgré eux.

À compter du 3 septembre (date à laquelle l'injonction provisoire prend fin), le syndicat va plutôt tenter de convaincre la Cour supérieure qu'elle ne doit pas ultimement accorder aux répartiteurs une injonction permanente, a expliqué hier au *Devoir* le porte-parole syndical Charles Paradis.

Si le tribunal devait émettre une injonction permanente, le syndicat aurait alors trois avenues devant lui: faire voter les répartiteurs, ne pas les impliquer dans cette grève ou aller en appel. «Mais on n'a pas encore déterminé la décision qu'on prendra le cas échéant», a laissé tomber M. Paradis, précisant que le syndicat prendra une décision en temps et lieu.

Le syndicat refuse de faire voter les répartiteurs car ces derniers seraient majoritairement opposés au déclenchement de la grève, selon différentes sources proches du dossier. Pour justifier sa position, le syn-

dicat fait valoir que la majorité des 6000 membres de la section locale 1500, dont fait partie l'unité de négociation des répartiteurs, a déjà voté en faveur de la grève.

Depuis le 5 mai, près de 13 300 employés syndiqués sont en grève, dont ceux qui sont membres de la section locale 1500. La grande majorité sont toujours en poste mais refusent de faire des heures supplémentaires, sauf en cas de force majeure comme une panne d'électricité.

Cependant, 10 % d'entre eux font une grève plus classique. Par exemple, les repreneurs de compteurs ne travaillent pas depuis le début de la grève.

De leur côté, les répartiteurs rétorquent que la section locale 1500 est composée de deux unités de négociation, la première comptant plusieurs corps de métiers comme les monteuses de lignes, et la seconde, les 129 répartiteurs et spécialistes.

Dans ce contexte, insistent les répartiteurs, les deux unités, et pas seulement une seule, auraient dû se prononcer au sujet de cette grève, comme le prévoit d'ailleurs l'article 20,2 du Code du travail.

Cet article stipule qu'«une grève ne peut être déclarée qu'après avoir été autorisée au scrutin secret par un vote majoritaire des membres de l'association accréditée qui sont compris dans l'unité de négociation et qui

exercent leur droit de vote».

Joint hier par *Le Devoir*, le président de l'unité de négociation des répartiteurs, Guy Bergeron, s'est fait plutôt diplomate en apprenant que le syndicat allait tenter de convaincre la Cour supérieure de ne pas leur accorder une injonction permanente.

«Le syndicat a le droit de le faire et on se préparera pour le 3 septembre», a-t-il laissé tomber, sa voix trahissant une certaine amertume. Les répartiteurs craignent-ils ultimement d'être entraînés malgré eux dans cette grève?

«On se sert de tous les moyens légaux qu'on a à notre disposition et la journée où on aura tout tenté et que ça ne fonctionnera plus, on devra accepter de faire la grève. Mais je pense qu'on a une clause qui est solide», a-t-il dit.

Hydro-Québec a pour sa part accueilli très froidement la démarche entreprise par le syndicat. «C'est la saison des allergies et je pense que le SCFP doit être allergique au vote», a dit Renée Arseneault, porte-parole de la société d'État.

Les prochains jours seront capiteux à la fois pour Hydro-Québec et le syndicat. Si les répartiteurs devaient finalement être entraînés malgré eux dans cette grève, les activités commerciales d'Hydro-Québec seraient sérieusement affectées. La société d'État va certes tenter de limiter à tout prix

les dégâts afin de maintenir un certain volume de ses exportations. Mais elle ne pourra pas les maintenir en totalité.

Joint par *Le Devoir* hier, le vice-président des ressources humaines, Jean-Marie Gonthier, a assuré qu'en cas de grève, Hydro-Québec serait capable d'exporter la quasi-totalité de la quantité d'énergie qu'elle exporte habituellement. Mais la société d'État perdrait quand même des milliers, voire des millions de dollars, selon la durée du conflit du travail.

De son côté, si le syndicat ne réussit pas à entraîner les répartiteurs dans cette grève, celle-ci pourrait commencer à battre de l'aile. En effet, en quatre mois de grève, le personnel-cadre d'Hydro-Québec a réussi à contenir les impacts de ce conflit de travail, sauf pour le service de facturation, où la société d'État éprouverait certaines difficultés, selon le porte-parole du SCFP, Louis Cauchy.

La semaine prochaine, les exécutifs provinciaux des sections locales en grève depuis le 5 mai doivent se réunir afin d'évaluer la façon dont ils peuvent accroître les pressions exercées sur Hydro-Québec pour la forcer à négocier. Mais sans les répartiteurs, ces moyens de pression risquent fort bien de n'être qu'un coup d'épée dans l'eau dans une grève qui s'enlise.

BANLIEUE Québec se départirait de la RIO et du Palais des congrès

SUITE DE LA PAGE 1

de contrôle est aussi grande. Le CMM facture les municipalités sur une base foncière ou selon leur consommation de services.

Actuellement, la Ville de Montréal subit une iniquité très claire. Elle assume 58 % du coût d'entretien de tout le réseau artériel. Son réseau n'est utilisé que dans une proportion de 43 % par des Montréalais alors que dans les couronnes sud et nord, le réseau intermunicipal est utilisé à plus de 80 % par des résidents.

Cette deuxième possibilité envisagée actuellement par Québec comporte un avantage: «l'affrontement avec les municipalités risque d'être moins sévère» que le précédent.

Dans le dossier du logement social, le document indique une distribution du fardeau fiscal à travers tout le territoire. Actuellement, l'Office municipal d'habitation de Montréal représente à lui seul les deux tiers de l'ensemble des HLM de toute la région et les plus grandes dépenses.

Si la restructuration proposée devait voir le jour, il y aurait une hausse de la contribution des municipalités au déficit d'exploitation du logement social de 10 à 20 %. Les municipalités de Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-

Ormeaux, Kirkland, Mont-Royal, Pierrefonds et Repentigny auraient ainsi à déboursier 1,4 million. Un seul office métropolitain d'habitation remplacerait ceux qui existent.

Pour ce qui est des grands équipements d'intérêt métropolitain, là aussi on retrouve dans les intentions de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, une orientation métropolitaine. La réforme sera vraisemblablement l'occasion pour Québec de se départir de la Régie des installations olympiques (RIO) et du Palais des congrès de Montréal.

Par ricochet, le gouvernement du Québec fera des gains. Pour la RIO, Québec n'aura plus à payer 6,5 millions par année, puisque le déficit d'exploitation sera partagé avec le CMM. Ce changement pourra s'effectuer dès la première année de fonctionnement de la nouvelle instance métropolitaine.

Quant au déficit de fonctionnement du Palais des congrès, il sera assumé à parts égales entre le gouvernement et le CMM. Au total, Québec cesse de verser 1,7 million par année. Bien que rattaché à la superstructure régionale, le Palais des congrès demeure sous la gestion d'une société indépendante dont le budget doit toutefois être approuvé par le CMM. Aussi, «le transfert des immeubles devrait être accompagné du transfert de la dette af-

férente, afin d'éviter un impact négatif sur les résultats financiers gouvernementaux», peut-on lire.

Pour ce qui est des équipements scientifiques tels que le Biodôme, le Planétarium, l'Insectarium et le Jardin botanique, il est proposé deux options: qu'ils soient cédés au CMM ou que Montréal en conserve la pleine gestion mais qu'elle en assume l'entière responsabilité, dette y comprise. Le seul bémol de ce deuxième scénario consiste à permettre à Montréal de réclamer une aide (5,6 millions par année) de l'instance métropolitaine lorsque 35 % et plus de la clientèle d'un équipement ne provient pas de Montréal. C'est le cas pour le Biodôme (40,1 % de la région et 39,7 % de touristes) et le Planétarium (39,1 % de la région et 40,2 % de touristes).

Finalement, les équipements culturels et de loisirs (mont Royal, parc des Îles, parc Jarry, musée Pointe-à-Callière, Cosmodôme, Centre Claude-Robillard, par exemple) se retrouveront sous l'égide du CMM «si la municipalité accepte de se départir de l'équipement», y compris la dette. La première année, une étude sera effectuée pour déterminer quels sont les équipements concernés et, l'année suivante, une société sera créée pour en assumer la gestion. Du coup, les banlieusards devront ouvrir leur gousset.

TRAVAIL «Des stratégies de survie plutôt que des projets de vie»

SUITE DE LA PAGE 1

d'échelle [produire en grande quantité pour produire à moindre coût]. Ses piliers étaient la consommation de masse, les grandes organisations hiérarchisées et la destruction massive des ressources naturelles. Ce type de croissance ne pourrait se poursuivre indéfiniment que si la sphère d'activité de l'humanité était un système ouvert. Si la croissance économique doit se poursuivre, son concept même sera appelé à se modifier en profondeur. L'accumulation matérielle par prédation de l'espace et des ressources naturelles est inéluctablement appelée à se ralentir.»

À titre d'exemple, on mentionne que le PIB augmente avec les activités polluantes et augmente encore avec les activités de dépollution qui s'ensuivent.

«Il augmente aussi avec les frais funéraires des jeunes qui se suicident, les frais d'avocats des couples qui divorcent... Parallèlement, le PIB ne met au chapitre des gains ni la santé de sa population, la qualité de son éducation et de son environnement, ni sa joie de vivre, ni sa compassion envers autrui, ni sa solidarité, bref, rien de ce qui compte vraiment pour les humains», ajoute-t-elle.

Le travail en tant que distributeur imparfait de richesse est désormais porteur de précarité, même dans les pays dits développés. Et cette précarité, constate Mme Poliquin, fait en sorte que les individus développent «des stratégies de survie plutôt que des projets de vie». Exit, donc, la qualité de vie.

Ce sont les travailleurs eux-mêmes, interrogés par la cinéaste, qui témoignent de cette déroute. Le documentaire est truffé d'entrevues avec ces acteurs de la mondialisation, emportés malgré eux dans le courant de la productivité. Deux téléphonistes de Bell, coincées dans la difficile transaction entre Bell et Nordia, y exposent leur amertume. «Quelque chose s'est cassé», dit l'une d'elles au moment de remettre sa démission. Pour sa part, un employé du CN se plaint d'être constamment tenu de faire des heures supplémentaires bien qu'il soit père de trois enfants. Il mentionne aussi que c'est souvent sous la pression des patrons que les syndicats adoptent des clauses discriminatoires qui protègent les anciens employés au détriment des plus jeunes. De son syndicat, l'employé dira pourtant: «Il manque de vision politique. C'est pourtant essentiel quand on milite pour un changement social.» Aussi, Carole Poliquin interroge deux auxiliaires familiales, anciennement employées d'un CLSC, qui fondent leur propre coopérative. Elles se rendent vite compte, déçues, qu'elles y offrent le même service qu'offrait le CLSC, à un salaire moindre.

Dans un autre ordre d'idées, le documentaire étudie l'établissement d'une nouvelle usine de magnésium à Asbestos, région affectée par la baisse de la consommation d'amiante, un produit jugé polluant. Or le nouveau projet lui-même est polluant, ce qui n'empêche pas le gouvernement de l'imposer par décret. Devant un tel cas, de quel côté doit-on pencher? Du côté des écologistes qui s'opposent au projet ou du côté des citoyens qui attendent avec

impatience que de nouveaux emplois soient créés dans la région?

Carole Poliquin n'est donc pas à court de questions. En guise d'ébauche de réponses, et à travers des exemples puisés entre autres au Québec, au Danemark, en France, aux États-Unis et au Mexique, la cinéaste aborde les épineuses questions du syndicalisme international (plus nécessaire que jamais), du revenu minimum garanti (qui comporte des avantages et des inconvénients) et de la réduction de la semaine de travail (réduction qui doit être importante pour avoir des effets réels sur la création d'emplois).

«Quelqu'un qui ne fait rien de socialement utile», en tout cas à première vue, quelqu'un qui lit, cultive ses tomates, qui est toujours disponible pour écouter ses amis, garder le bébé de sa sœur, etc., bref quelqu'un qui est très occupé mais pas rémunéré, «travaille-t-il?», demande-t-elle.

Sans offrir de réponse absolue à toutes ses questions, son documentaire proposera une tapisserie reliant entre eux différents éléments de l'actualité qui nous affecte et se déroule sous nos yeux. «Voir tout cela dans un même film, cela crée un nouveau sens», dit la cinéaste. Elle prépare également un documentaire sur la disparition des biens communs. Les ressources naturelles et les services publics, tels l'éducation et la santé, sont-ils des marchandises négociables ou relèvent-ils plutôt du bien commun de la communauté? C'est ce qu'elle se demandera dans ce prochain ouvrage.